

**PROCES-VERBAL**  
**du 16 octobre 2007**

**TABLE DES MATIERES**

<b>Ephéméride.....</b>	<b>3</b>
<b>Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2007.....</b>	<b>14</b>
<b>Etude de requalification des parcs du Centre-Bourg présentée par les cabinets Pergame Et BET Greet Ingénierie.....</b>	<b>15</b>
<b>« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....</b>	<b>27</b>
<b>1.01 – BUDGET 2007 – Décision modificative n° 1.....</b>	<b>27</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	28
Débat.....	30
<i>Pour : 100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie.....</i>	<i>35</i>
<i>Abstentions : Alliance &amp; Actions – Une voix libre.....</i>	<i>35</i>
<b>1.02 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -</b>	
<b>Actualisation et ouverture.....</b>	<b>36</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	36
Débat.....	38
<i>Pour : 100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie – Une voix libre.....</i>	<i>38</i>
<i>Abstentions : Alliance &amp; Actions.....</i>	<i>38</i>
<b>1.03 – CONTENTIEUX DE LA PISCINE – Reprise de provision.....</b>	<b>39</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	39
Débat.....	40
<i>Unanimité.....</i>	<i>40</i>
<b>1.04 – ADMISSION EN NON-VALEUR.....</b>	<b>40</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	41
<i>Unanimité.....</i>	<i>41</i>
<b>1.05 – COMMANDE PUBLIQUE – Mise en oeuvre d'un groupement – Ville, CCAS et</b>	
<b>Caisse des écoles.....</b>	<b>42</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	42
<i>Unanimité.....</i>	<i>43</i>
<b>« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE ».....</b>	<b>43</b>
<b>2.01 – REFORME DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL - Instauration</b>	
<b>du permis de démolir – Information sur le maintien des déclarations préalables à</b>	
<b>l'édification des clôtures.....</b>	<b>43</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	44
<i>Unanimité.....</i>	<i>45</i>

<b>2.02 – AMENAGEMENT DES RUES DE LA VIEILLE COUR ET DES MARTYRS DE LA RESISTANCE – Lot 1 : Effacement des réseaux – Lot 2 x rénovation du réseau d'éclairage public – Mise en concurrence des travaux – Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants – Demande de participation du concessionnaire EDF par l'intermédiaire du SIMERE.....</b>	<b>45</b>
PRESENTATION M. FLAHOU.....	50
Débat.....	51
<i>Unanimité</i> .....	<i>51</i>
<b>2.03 – PROPRETE DE LA VILLE – Mise en concurrence du contrat correspondant.....</b>	<b>51</b>
PRESENTATION M. FLAHOU .....	53
<i>Unanimité</i> .....	<i>54</i>
<b>2.04 – EGLISE SAINT-PIAT – Mise en concurrence – Nouvelle autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants.....</b>	<b>54</b>
PRESENTATION M. FLAHOU .....	55
<i>Unanimité</i> .....	<i>56</i>
<b>2.05 – AMENAGEMENT D'UN SITE CONSACRE A LA PRATIQUE DE LA BOULE LYONNAISE SUR LE SITE DU BOIS-LEURENT – Mise en concurrence – Délé- gation au Maire – Article L 2122-21-1 du CGCT – Délégation devenue sans objet .</b>	<b>56</b>
PRESENTATION M. MATHON.....	59
<i>Unanimité</i> .....	<i>60</i>

## M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée.

Je salue le public, la presse et je vous salue, mes chers élus.

Nous allons commencer ce Conseil municipal, comme il se doit, par l'éphéméride qui est assez longue ce soir, étant donné que nous ne nous sommes pas vus depuis juillet dernier. Nous allons donc faire un petit bout de chemin ensemble.

- 9 juillet

C'était la présentation des ASVP à vélo dont la mission, je le rappelle, est très précise. Pour éviter toute confusion, il ne s'agit pas d'une police municipale ; parfois nos concitoyens éprouvent quelque difficulté à se repérer entre police nationale, police municipale et brigades assermentées.

Les ASVP sont des agents assermentés ; ce sont donc des agents de notre collectivité publique qui assument, en plus de leur fonction traditionnelle (ils peuvent être dans les cantines, aux services techniques...) une mission de service public portant sur deux axes :

- le contrôle de la zone bleue,
- la tranquillité (on ne parle pas de sécurité) dans les parcs publics, notamment afin d'éviter des promenades en scooter un peu intempestives alors qu'on doit pouvoir y déambuler en toute sérénité et en famille.

D'où l'uniforme qui leur a été attribué en juillet, afin qu'ils soient bien identifiés dans la ville, et surtout grâce à un mode de déplacement doux et écologique.

Nous avons eu à regretter la mise en retraite de M. OVLAQUE, en tant que conciliateur de justice. Il assurait cette mission importante à Roncq depuis 1993 ; malheureusement les conflits de voisinage se multiplient.

Dans le prochain EnVie de Roncq, j'ai intitulé mon édito « *Chers voisins* » justement sur ces difficultés que l'on a à définir ensemble l'intérêt général et, surtout, à trouver des solutions amiables. Bien souvent on se tourne vers le Maire et, tout aussi souvent, je réponds que je ne suis pas juge, je n'ai pas à prendre parti dans un conflit de droit privé. Je conseille aux intéressés de se tourner vers le conciliateur de justice qui est mandaté par le tribunal pour tenter de redonner du sens et de re-liaison en quelque sorte, de redonner du contact entre les personnes.

Pour des raisons personnelles, M. OVLAQUE a dû réduire son service public ; il l'a conservé à Wasquehal et le Président de la Cour d'appel de Douai l'a remplacé par M. Pierre DREUX, qui reçoit sur rendez-vous un jeudi sur deux, toujours au bureau des permanences de l'annexe mairie au 1<sup>er</sup> étage.

Je le répète ; c'est un service très important et il faut impérativement le maintenir dans la Commune, tout comme dans les autres secteurs bien sûr.

- Jobs d'été

Que ce soit en juillet ou en août dernier, nous avons accueilli un groupe de jeunes. J'insiste sur l'objectif, qui n'est pas seulement de permettre à des jeunes de se faire un peu d'argent de poche pendant les vacances même si, in fine, c'est toujours positif pour eux, mais surtout de les familiariser avec les métiers du service public en leur faisant découvrir ce qu'est être agent de service public dans les services techniques, à la cantine, à la piscine... c'est un bon moyen de se familiariser avec ces métiers car, aujourd'hui, la Fonction publique a fortement évolué ; elle est considérée de plus en plus comme un métier à part entière, certes avec un statut tout à fait particulier qui lui est reconnu.

Les jeunes, que vous voyez sur la diapositive, ont été choisis à l'issue d'un entretien et, surtout, suite à un dépôt de candidature. La démarche a été conduite dans les règles de l'art. Après ce job d'été, ils ont été reversés dans leur activité professionnelle (certains travaillent déjà) ou d'étudiant.

- 14 juillet

J'ai reçu une délégation de Sélinkégnny qui était représentée par le Chef du village, son Président et le coordinateur, pour faire le point sur l'avancée du co-développement au cours de l'année 2007.

Avec le Président, Hubert LEDOUX, nous souhaitons poursuivre dans cette ligne. Je suis allé à Paris rencontrer la délégation des Maliens, non seulement pour voir la façon dont ils vivent, la manière dont ils abordent leur intégration dans notre pays, mais surtout les entendre sur 20 ans de co-développement, les plus anciens mais aussi les plus jeunes, pour finalement mieux comprendre les grandes problématiques d'aujourd'hui : intégration dans la société française, flux migratoires, nécessité du co-développement.

La rencontre a été très enrichissante et je tiens à saluer toute l'action qui a été menée. Nous avons maintenant un Ministère du co-développement qui a été confié à Brice HORTEFEUX et, à Roncq, nous faisons du co-développement depuis de nombreuses années ; c'est un

secteur que je souhaite voir prendre plus d'ampleur encore dans les années qui viennent, pour qu'il ne reste pas confidentiel, limité à une sphère de personnes intéressées mais qu'il puisse rayonner dans la population et que tous les Roncquois puissent appréhender cette problématique à travers le prisme de Sélinskégnny. C'est beaucoup mieux de le voir à travers un ensemble plus vaste, au niveau national voire européen que de le voir au niveau très précis, très ponctuel d'un village africain.

- Nous avons eu notre traditionnelle fête du 14 juillet avec le cocktail républicain, inscrit dans la tradition depuis maintenant cinq ans.

La population roncquoise, dans son ensemble, était conviée à partir de 19 h dans le parc de l'Hôtel de ville ; les trois personnes à mes côtés parleront tout à l'heure de projets et d'avenir pour nos parcs. Sur la diapositive, nous sommes dans le parc de l'Hôtel de ville et je salue les efforts du service Restauration municipale qui ont permis à ce cocktail de se dérouler dans de bonnes conditions. C'est l'occasion, pour les Roncquois, de nouer des liens avec leurs élus mais surtout entre eux ; c'est une fête de rassemblement de la population, qui est suivie d'un concert.

Cette année, 12.000 personnes étaient réunies pour applaudir l'égérie des années 60 et entonner « *Comme les rois mages en Galilée* »... il a fait très beau et nous avons pu entendre une artiste sensible, chaleureuse, qui a encore beaucoup de tonus. Voyez qu'à 62 ans on peut encore donner énormément et on a encore beaucoup à prouver sur scène.

Le feu d'artifice a été très réussi, comme toujours : 1469 fusées et 45 minutes de feu d'artifice inoubliables, accompagné par une musique très bien choisie par Mme VANDEWIELE (Vivaldi)

- Les CLSH.

Bravo au service Jeunesse. Madame VANDEWIELE, soyez félicitée et saluée : 793 jeunes inscrits cet été, mais sans doute un peu plus.

Pour la première fois, nous avons été accompagnés par la FLASEN sur les mois de juillet et août. J'ai eu l'occasion de me rendre à plusieurs reprises dans les centres aérés et de constater que l'ambiance y était particulièrement bonne et sereine : il ne fallait pas rompre parce que cela fonctionnait déjà bien, mais il fallait que les centres aérés ne soient pas considérés comme de simples garderies. Ce n'est pas du tout le cas, c'est une occupation à part entière pour les enfants et les animateurs ont pour rôle de les occuper de manière intelligente, ludique, sportive, détendue. Je pense que cet objectif a été atteint puisque les

retours des familles et des enfants eux-mêmes sont tout à fait sympathiques et encourageants pour l'avenir.

- 15 août

Ce devait être notre fête champêtre, également traditionnelle. Pour une fois, nous avons écouté les conseils météo de Laurent CABROL et nous avons reporté cette manifestation au 2 septembre. Bien nous en a pris parce que le temps a été magnifique, entre deux périodes extrêmement désagréables.

Vous pouvez voir sur la projection que les gens se sont rassemblés au Bois-Leurent pour un moment fort convivial et fort sympathique. Bravo encore aux services municipaux qui se donnent pour permettre cette belle concrétisation.

Je rappelle le principe de cette fête qui est une espèce de pique-nique spontané : les gens amènent, partagent, font des rencontres.

- La rentrée scolaire

Je tiens à saluer Jean-Louis BEAUVENTRE qui, avec ses services, a permis que la rentrée scolaire se passe bien pour les 1.557 écoliers roncuois qui se sont dispatchés entre les 10 écoles maternelles et primaires que compte la Ville, tant privées que publiques.

Les services techniques ont réalisé ou fait réaliser par des entreprises des travaux dans les écoles comme tous les étés pour que les petits Roncuois puissent retrouver des bâtiments confortables.

On peut citer la réfection de la seconde cour de Triolet, le préau rénové de Jaurès, une nouvelle entrée d'école à Kergomard et, dans les semaines à venir, on va remplacer les châssis de Triolet, refaire les peintures de la salle Informatique de Curie... quelques écoles ont fait peau neuve.

Après l'extension et la réfection de Pauline-Kergomard il y a deux ans, les travaux Breil/Picasso devraient démarrer fin décembre ou début janvier. Ce sera un gros chantier pour le quartier, pour les enseignants, pour la municipalité. Nous sommes heureux également de la belle requalification de l'école Saint-François dont toutes les classes ont été rapatriées en un même lieu grâce à une extension réalisée sur un terrain municipal, mis à disposition de l'association par bail emphytéotique.

- 6 septembre

Nous avons assisté à la remise de prix, dans le cadre de la création d'entreprises, par la Boutique Gestion Espace, qui s'est déroulée au Chalet de la Pépinière. Plusieurs lauréats roncuois ont été mis à l'honneur :

M. VARLET, Président du Clos Saint-Roch au Blanc-Four, au titre de son entreprise

Mme FRAISSE, commerçante roncuoise

M. et Mme DJELLALI qui ont ouvert un restaurant de saveurs orientales « Lys Saveur » rue de Lille à Halluin. Nous avons souhaité les associer aux Roncuois qui ont reçu ce prix de la création d'entreprise.

C'est l'occasion de rappeler que l'économie française est majoritairement sous-tendue par son tissu d'entreprises (je crois que nous partageons cette philosophie), qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, et je ne le répéterai jamais assez.

Cette mise à l'honneur permet de rappeler très fortement le rôle essentiel des entreprises dans l'économie française.

- 12 septembre

Remise des prix « Ensemble fleurissons la ville ».

Six équipes de jury ont parcouru la ville à pied (grand bien leur a fait) afin de repérer les plus beaux espaces fleuris : 18 Roncuois ont été récompensés pour leurs belles réalisations et chacun d'entre eux a reçu un bon d'achat de 30 €.

- 15 septembre

Une collecte des résidus ménagers a été mise en place sur la commune pour tous les déchets non ramassés par le service des encombrants : aérosols, pots de peinture. C'est une belle initiative de la Communauté urbaine et Esterra parce que, honnêtement, nos concitoyens (je parle de Roncq pour ne pas évoquer les autres communes) se comportent souvent d'une manière totalement incivique. Il faut quand même rappeler aux gens quels sont leurs devoirs sur la voie publique.

On ne peut pas toujours attendre tout de la collectivité publique qui fait de gros efforts et ne rien faire pour que son environnement proche, immédiat, ne soit pas tenu en bon état. Je fustige les gens qui vont porter leurs encombrants chez les voisins, devant les espaces publics, ne respectent pas les dates de dépose des poubelles, ne les rentrent pas... la situation devient invraisemblable et, dans toutes les réunions, j'entends... *Mais, Monsieur le Maire, il y a des crottes de chien... Monsieur le Maire, on ne peut pas circuler sur les trottoirs...* Rentrez donc vos poubelles !

Certaines configurations sont sans doute plus difficiles que d'autres, mais souvent elles le permettent. Je répète qu'il faut déposer ses poubelles le jour de la collecte et pas à un autre moment et ensuite les rentrer.

Si les gens ne respectent pas ces consignes, il leur pend au nez qu'à un moment donné il n'y aura plus de ramassage des encombrants ; il faut le savoir. Le réseau de déchetteries est en train de se multiplier sur le territoire métropolitain et, dans les années qui viennent, chacun sera probablement contraint à porter ses déchets dans ces déchetteries.

Quand je vois que des gens quittent des maisons pour d'autres habitations et sortent tout sur la voie publique... Il y a quand même le respect des autres : il faut aller à la déchetterie (celle de Tourcoing fonctionne très bien) déposer ses déchets dans un lieu prévu à cet effet.

Je rappelle le planning de ce service complémentaire :

Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois sur le parking de la gare

Le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois sur Joël-Bats au Blanc-Four

Le 3<sup>ème</sup> samedi du mois à Duclos.

L'ensemble du territoire ronquois est ainsi couvert. Que l'on ne me dise pas que le ramassage ne fonctionne pas, je ne le croirai pas !

- 16 septembre

Nous avons organisé un mini forum des associations à la demande de quelques associations qui estimaient que tous les 2 ans était un peu long ; la plupart ne souhaitaient pas un forum tous les ans mais quelques-unes souhaitaient avoir un lieu d'expression, de présence.

Cette manifestation s'est déroulée salle polyvalente, avec l'appui du service Animation.

- 16 septembre toujours

Nous avons inauguré la piste de BMX et je félicite Michel MATHON qui s'est vraiment beaucoup investi ; il est extra comme Adjoint aux sports. Il a donné de son temps, de son énergie pour faire en sorte que ce projet se réalise et je pense que tout le monde est satisfait. Bravo, le pari a été tenu. Nous avons maintenant au Blanc-Four un site sportif qui est cohérent (nous reparlerons du terrain synthétique dans le courant de la soirée).

Disons-le : nous avons la plus belle piste de BMX au nord de Paris.

Il faut le répéter ; il faut que cela soit su, point barre, et ce n'est pas contestable.

Bravo, Michel.

- 17 septembre

Nous avons accueilli les nombreux résidents des nouvelles habitations roncqaises : les Jardins de l'Hôtel de ville, la résidence du Grand colombier, les Terrasses de Roncq, le Clos de la vieille cour... il ne s'agissait pas toujours de nouveaux Ronqais, certains viennent des quartiers périphériques pour se rapprocher du centre. En tous les cas, nous avons fait connaissance avec beaucoup de plaisir ; ces nouveaux résidents se sont retrouvés convivialement avec nous, les élus, les bailleurs sociaux.

Nous renouvelons ces moments sympathiques chaque fois que de nouveaux habitants arrivent sur la commune.

- 23 septembre

Marché aux puces... même si cette manifestation est montée par l'association que préside Antonio DA SILVA, il y a quand même une forte présence de la municipalité et d'ailleurs de la Communauté urbaine de Lille, pour ramasser ce que les vendeurs jettent.

Pour mémoire, 1300 vendeurs ont participé à ce marché aux puces. C'est aussi un événement très important, au-delà de la métropole : on vient de partout pour assister au marché aux puces de Roncq.

Ceux qui ne sont pas de Roncq pourraient penser que j'ai la grosse tête ; c'est la vérité. Il suffit de participer à ce marché aux puces qui s'étend jusqu'au-delà du Blanc-Four. Il est organisé par le Comité des allumoirs de Roncq-centre ; on y trouve tout, même ce que l'on ne veut pas forcément trouver... chacun y trouve néanmoins son compte.

De plus, le temps a été beau ; tout s'est bien passé, dans des conditions de sécurité respectées. Tout va bien dans le meilleur des mondes.

- Cela va mieux aussi avec les agriculteurs. Nous nous sommes rencontrés le 24 septembre afin de faire le point sur la situation.

J'avais convié les Parlementaires (le Député de Tourcoing et le Sénateur, Jean-René LECERF) de manière à appréhender avec la représentation nationale le problème du PCB, problème majeur pour notre ville et la ville d'Halluin. Les agriculteurs ont pu faire remonter un certain nombre de demandes tout à fait légitimes.

Le travail a été fait en partie par la Chambre d'agriculture ; les agriculteurs vont rencontrer prochainement Jean-Louis BORLOO, via la Chambre d'agriculture, mais nos interventions

multipliées, celles des Députés ainsi que la mienne auprès de Michel BARNIER ont permis d'obtenir le principe de la mise en place d'un fonds d'indemnisation.

Sur Roncq, nous subissons une pollution dont on ne parvient pas à déceler l'origine. On ne sait pas qui mais, au bout de la chaîne, il y a nos agriculteurs. Se pose vraiment la question : quel avenir pour notre agriculture périurbaine ?

C'est une question fondamentale. On ne peut pas avoir un « tout bitume » dans notre petit bout de pays. Nous devons donc absolument faire en sorte qu'en amont le maximum de protections soit pris, qu'il n'y ait pas de faille juridique... je rappelle qu'on décèle le PCB dans le lait, dans les graisses animales, mais on ne demande pas aux industriels de se prémunir contre les fumées pouvant contenir du PCB...

En tout cas, les industriels ont joué le jeu. De mémoire, 21 sites industriels ont dû être contrôlés sans qu'on y trouve de trace de PCB. Les recherches se poursuivent. J'ai reçu le Préfet la semaine dernière ; nous en avons reparlé. L'important est qu'une indemnisation puisse être mise en place à destination de nos agriculteurs.

Je rappelle que la société Danone avait joué le jeu pour un mois en prenant à sa charge les frais d'évacuation du lait qu'il fallait détruire. L'important était de faire en sorte qu'il y ait une pérennité pour les activités agricoles.

- Ce même jour, nous avons signé dans la foulée un bail civil avec le Directeur de Notre Logis, pour l'implantation (prévue en 2008) du futur commissariat en Centre-Bourg, à côté de la Poste qui a ouvert ses portes aujourd'hui même.

Cette présence policière à Roncq est très importante, pour le maintien de la police de proximité qui est, je le répète, efficace ; personnellement, je ne me plains pas de la police. Je dirais même que je ne veux pas entrer dans la polémique des moyens qui est un sujet souvent repris dans la presse.

Avec la mutualisation des moyens mis en œuvre, notre commissariat fonctionne bien parce que nous avons, à Roncq, des personnels efficaces, qui travaillent dans un partenariat total avec la municipalité.

Je souligne que la police est présente à chaque réunion car nous évoquons des petits problèmes de tranquillité dans les quartiers, je n'oserais parler de sécurité mais de tranquillité. Personnellement, je suis allé en août dernier, avec Rodrigue DESMET, passer une nuit avec la brigade anti-criminelle de Tourcoing. Nous y avons passé un moment intense, nous avons découvert une profession de passion et des gens qui marient un grand professionnalisme à une grande humanité. Nous avons été témoins d'un certain nombre de

problèmes douloureux... des gamins de 14-15 ans qui ont volé une voiture, ce n'est pas marrant ; ce sont des réalités sociales auxquelles la police est confrontée au quotidien. Je peux vous assurer que la BAC fonctionne bien et de manière professionnelle. Je le dis et je l'affirme : la nuit, nous sommes bien protégés dans la circonscription de Tourcoing.

Merci et bravo à la police.

- Nous avons reçu également les enseignants, autre corps de l'Etat, aux anciennes Ecuries à l'occasion de la rentrée scolaire.

Nous avons fait connaissance avec Mme DERVILLE, nouvelle inspectrice de circonscription et nous avons également salué les enseignants qui partent en retraite ; nous avons pu avoir des discussions nourries, intéressantes, en rappelant le rôle éminent de l'Education nationale, notamment pour les plus petits, dans l'apprentissage des savoirs élémentaires (qu'ils puissent savoir bien lire, bien compter, bien comprendre). C'est très important pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> dans la mesure où les rapports successifs constatent de grosses lacunes à l'entrée au collège. Il faut mettre le paquet sur l'éducation des jeunes enfants et c'est ce que nous faisons avec la politique municipale ronquoise.

- 26 septembre

J'ai tenu à ce que nous ayons une réunion avec les riverains de la rue Pasteur, avant le début des travaux ; il s'agit tout de même d'un chantier de 8 mois qui connaîtra 3 phases. Pour que chacun puisse bien appréhender la situation et compte tenu de la complexité du dossier, je signale qu'il a fallu  $\frac{3}{4}$  h rien que pour définir ensemble (c'est de la démocratie directe, il ne suffit pas de s'asseoir sur sa chaise et de faire le cabri ; nous l'avons fait) simplement le sens de circulation pendant le chantier. Dans cette rue Pasteur, il faut aussi préserver les activités économiques et au moins deux entreprises sont concernées (la Pépinière et Commerman) et, en même temps, préserver le chantier. Il n'empêche que, lorsque je cours parfois dans la rue Pasteur, je vois des « zozos » qui ne respectent pas le sens interdit. Que voulez-vous... cela se propage !

- 3 octobre, venue de Christophe DUGARRY.

Sportif très sympathique, ce fut une belle rencontre avec une étoile sportive à Roncq, qui a de vraies valeurs sportives de haut niveau mais qui communique aussi son savoir-faire et son savoir-être ; il faut le dire aux jeunes enfants.

Ce n'est évidemment pas la panacée universelle, néanmoins c'est un moment important : quand un champion du monde s'exprime, on écoute... on l'écoute même plus que le Maire, j'en ai été étonné et c'est une belle leçon d'humilité.

Il a rappelé aux enfants qu'il fallait travailler à l'école, que si le football est une passion il ne faut pas tout lui sacrifier, l'important est d'être bien structuré. Ce message a été bien entendu et c'est vraiment quelqu'un qui gagne à être connu.

Pour ma part, j'ai fait une belle rencontre ; Michel MATHON peut également en témoigner. Nous sommes très heureux que ce soit Christophe DUGARRY qui soit venu inaugurer notre terrain synthétique.

400 licenciés à l'USR de football, qui fête cette année ses 75 ans ; plus de 1 M€ d'investissement sur ce nouvel équipement. Je rappelle au club et à ceux qui l'utilisent de le respecter !

- 4 octobre

Nous avons reçu les 10 maires du Syndicat Lys Nord Métropole à Roncq pour rencontrer M. le Préfet de Région, M. CANEPA. Y assistaient également M. PERRET, Préfet de police, et M. DURAND, Secrétaire général de la Préfecture. Toutes les personnalités de la Préfecture étaient réunies. C'était important, ils savent au moins où se trouve Roncq, ils connaissent nos problèmes et nous avons pu leur relayer un certain nombre de dossiers très importants (PCB notamment) sachant que nous avons aussi des interrogations sur l'organisation de la police nationale sur notre territoire et nous avons été rassurés.

M. CANEPA nous a dit qu'il revenait sur tous les projets de rassemblement de la police nationale sur le Grand Lille : par rapport à ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, nous aurons une organisation territoriale de la police tout à fait satisfaisante mais nous avons pu le sensibiliser –je pense qu'il l'était déjà– à l'ensemble des dysfonctionnements que nous pouvions constater entre ses services et nos communes, je pense à la dématérialisation où les uns et les autres ne vont pas au même rythme... la semaine prochaine, je signerai une charte de dématérialisation avec le Préfet ici même.

Comment faire pour optimiser un certain nombre de dossiers ?

Nous avons également évoqué (il ne faut pas se le cacher) parfois l'absentéisme de certains de nos collaborateurs. Comment faire pour lutter contre l'absentéisme un peu outrageant ? Il m'a répondu qu'il ne pouvait malheureusement pas faire grand chose et qu'il était, lui-même, confronté à ce même type de problème. En parler fait déjà du bien et plus vous remettez sur le métier, plus vous sensibilisez les gens, d'autant que nous avons un Préfet qui est à l'écoute de ceux qu'il rencontre.

Il m'a dit : *c'est la première fois que je viens. J'ai l'impression d'être à nouveau un Sous-Préfet et de renouer avec ma jeunesse quand je rencontrais les maires.*

C'est très important pour eux, qui sont des grands fonctionnaires de l'Etat ; le Préfet du Nord/Pas-de-Calais, c'est le 2<sup>ème</sup> Préfet après celui de Paris, tout comme le Préfet de police d'ailleurs. Il est bon qu'ils puissent rencontrer les maires des communes moyennes comme la nôtre et être dans la réalité de leur quotidien.

J'en ai terminé avec l'éphéméride et je vais, maintenant, évoquer des événements heureux. Le 3 août, la naissance de Timéo, petit-fils de notre collègue, Chantal NYS que nous félicitons.

Le 27 septembre, la naissance de Nelly, petite-fille de notre collègue, Antonio DA SILVA. Ces deux enfants se portent très bien et nous en sommes heureux.

Nous avons malheureusement à déplorer également un certain nombre de décès : Mme VANCOMPERNOLLE, qui était notre Inspectrice de circonscription de l'Education nationale, est décédée le 11 août dernier. J'ai pu dire toute ma compassion pour sa famille mais surtout mon profond respect. Elle a été très digne, très courageuse dans ce combat contre la maladie dont elle connaissait l'issue. Ma dernière image d'elle sera celle de la remise des Palmes académiques à Mme PUECH où elle a été hyper courageuse et surtout qu'on ait pu lui remettre la Médaille de la ville ; c'était un beau symbole. Je n'ajoute rien d'autre sauf que cette femme forçait le respect.

Philippe CARIN, notre responsable du service des Sports, a décidé de nous quitter le 13 septembre, après une longue carrière tant à la piscine qu'au service des Sports. C'était aussi un moment très douloureux, très triste.

Récemment, le décès d'André GILLES, contrôleur des travaux, que nous avons accompagné lundi dernier au crématorium de Wattrelos. Il était fort estimé par ses collègues des Services techniques.

Voilà pour les moments heureux et moins heureux ; ainsi va la vie.

Avant de poursuivre, je demande à M. DESMET de bien vouloir faire l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 16 octobre 2007 : **33**

**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Joëlle DECLERCQ -

Bruno COSYN - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - Antonio DA SILVA - Patrick DEGRAVIER - Geneviève LEROUGE - Hervé DIZY

**PROCURATIONS :**

Yolande DUPONT, procuration Nathalie TRIVERI  
 Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET  
 Jérémy KROCK, procuration Annick CASTELEIN  
 Michel PETILLON, procuration Bruno COSYN  
 André VARLET, procuration Chantal NYS  
 Etienne DECEUNINCK, procuration Antonio DA SILVA

**M. LE MAIRE –**

Je vous remercie, Monsieur DESMET.

<p><b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2007</b></p>
--

**M. LE MAIRE –**

Sans remarque, ni observation particulière, je porte ce procès-verbal aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

Nous avons un certain nombre de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, les activités et comptes administratifs de LMCU et du SIMERE. Je vous propose de les examiner à tête reposée.

Par contre je vous invite à écouter avec beaucoup d'intérêt le rapport sur la requalification des parcs du Centre-Bourg. Vous vous souvenez sans doute de la commande qui a été passée aux cabinets Pergame et BET Greet Ingénierie. J'en profite pour saluer le Conseil général du Nord qui nous octroie une subvention pour cette étude importante.

Je suis donc accompagné, ce soir, de M. LAURENDEAU, Mlle BERNIER, du cabinet Bergame, et de M. CUCHERAT, du cabinet BET Greet Ingénierie.

Avant de leur donner la parole, je me dois de dire que nous avons la chance à Roncq d'avoir un capital vert en plein centre ; je ne connais pas d'autre commune qui soit dans ce cas. Ce sont des parcs bourgeois du 19<sup>ème</sup> siècle. Comment faire pour capitaliser dans le siècle à venir, comment faire pour réaliser le parc du 21<sup>ème</sup> siècle, pérenniser notre patrimoine, l'embellir et faire en sorte que nos populations puissent le découvrir d'une manière totalement différente ?

C'est le défi auquel se trouvent confrontés les trois techniciens ici présents et qu'ils vont vous présenter.

**Mlle BERNIER –**

Bonjour à tous.

C'est un projet qui a démarré il y a un peu plus d'un an maintenant. Sa présentation ne sera pas forcément évidente vu la maturation qu'il a déjà prise.

Je vais rappeler rapidement une première phase du diagnostic qui a été assez longue puis de schéma directeur qui nous a permis d'arriver à un projet partagé par l'ensemble du comité de pilotage.

Les enjeux du diagnostic ont déjà été présentés une première fois à la commission Cadre de vie et validés dans un cadre un peu plus large, que nous allons reprendre rapidement.

**Rappel des enjeux identifiés au diagnostic**

→ Inscrire le projet dans la continuité de l'histoire de Roncq

Cet enjeu nous paraît très important quand on reprend l'histoire : à l'origine, Roncq était sur une colline, face au Mont d'Halluin, et la ville s'est développée dans un boisement. On remarque, au fil des siècles, qu'on a un rapport à la nature qui a toujours été très important pour la ville. A la fois l'habitat et les industries ont su se marier de façon intéressante avec les espaces naturels et conserver un équilibre à l'échelle de la ville de Roncq.

C'est cet élément-là qu'il nous semble intéressant de poursuivre dans le réaménagement des parcs et de concevoir un projet « durable » au vrai sens du terme, c'est-à-dire qui trouve un équilibre entre l'écologie, l'économie et le social.

→ Révéler la particularité ronquoise

C'est la superficie de ses parcs par rapport aux parcs d'autres villes ; évidemment, Roncq n'est pas la seule commune de la métropole à avoir récupéré les parcs d'anciens châteaux de grands propriétaires industriels. Par contre, leur taille est vraiment impressionnante.

Roncq a 3 parcs juxtaposés, qui donnent une masse végétale assez exceptionnelle. Sur la projection, l'échelle des photos est la même pour la comparaison entre la masse végétale ronquoise et celle d'Hellemmes, Marcq en Baroeul et Loos. C'est vraiment une spécificité de la ville qu'il nous semble important de mettre en avant avec l'objectif, dans le cadre du projet, de faire exister un ensemble et non pas trois parcs.

Ce qui est exceptionnel, c'est la taille.

Et la taille, on la comprendra, si on a un seul grand parc et non pas trois plus petits juxtaposés.

→ Afficher ces parcs sur l'ensemble des espaces publics connexes

On a donc un certain nombre de voies qui bordent les parcs. On constate que du bâti est venu grignoter au fur et à mesure les bords, avec des façades sur lesquelles le parc reste visible. Il sera donc important de réussir à afficher une image globale du grand parc dont on parlait : il faut que sur l'ensemble des façades on puisse comprendre que c'est bien du même parc qu'il s'agit et donc afficher une seule image sur laquelle nous avons beaucoup travaillé, qui était sous-entendue dans le cahier des charges.

L'image qui a été choisie, c'est un parc urbain environnemental contemporain, qui semblait refléter l'identité ronquoise. C'est donc cet élément qu'il a été choisi d'afficher pour le parc de Roncq.

→ Exploiter le potentiel de vie et d'animation des parcs

Au niveau du diagnostic, on a identifié un certain nombre de fonctions qui se déroulent actuellement dans les parcs. En complémentarité du Centre-Ville, ce sont des lieux qui accueillent beaucoup de fonctions, de promenades, de pêche, de jeux, de détente... qu'il ne fallait pas perdre dans le projet futur, peut-être de les redistribuer, de les organiser autrement. En tous les cas, de travailler franchement sur cette animation, cette attractivité pour l'ensemble des habitants de Roncq.

Il nous semblait important de n'oublier personne dans ce qui allait être proposé.

Voilà pour les quatre grands enjeux. A partir de là, on a proposé un certain nombre **d'orientations**, que nous avons résumées par 5 petites vignettes (sur la projection) :

- *une continuité de traitement à l'échelle des trois parcs* : il n'y a plus trois parcs mais un seul. On veut avoir une image commune sur l'ensemble du grand parc dans lequel on retrouverait (points indiqués en rose) l'ensemble des équipements ; donc un grand parc rattaché au Centre-Ville et, dispersés dans le parc et le centre sur un espace public global, tous les équipements publics qu'il est important aussi de relier entre eux.

- Il nous semblait important de développer, à l'échelle du grand parc, des *continuités pour les modes doux*, pour les piétons principalement. Les grandes flèches jaunes reprennent des

axes évidents qu'on voudrait mettre en place à travers le parc et qui permettent déjà de relier entre elles les parties du parc qui, pour l'instant, sont séparées mais aussi de relier l'ensemble des équipements afin de pouvoir utiliser le parc pour aller d'un lieu à l'autre facilement, avec des situations de parking plutôt périphériques par rapport au parc ; on s'y gare et on se rend à pied d'un équipement à l'autre.

- Associées à cette continuité de cheminement, ce sont les *continuités visuelles* : pour afficher une unité et un ensemble sur les trois parcs, il faut que d'une sous-partie du parc à l'autre on voie ce qui se passe de l'autre côté. A priori, attachées au chemin, on va essayer de développer des continuités visuelles entre les espaces à l'intérieur du parc mais aussi vers l'extérieur, vers le Mont d'Halluin notamment, vers les rues et les quartiers connexes, de part et d'autre, côté rue du Billemont et côté rue de Lille.

Dans ces liens et dans l'existence d'un grand parc, deux autres éléments concernent plus l'aspect environnemental du parc :

- *des continuités environnementales* à l'échelle des trois parcs et non plus par parc. C'est ce que nous avons schématisé par ces grandes bandes qui passent à travers tout : on vient attacher tous les ensembles pour avoir des continuités environnementales.

- de la même façon, essayer de trouver *une continuité du réseau hydraulique*, qui est un des éléments clés de cette continuité environnementale puisqu'on a repéré, dans les parcs de Roncq, une identité assez forte autour des bassins pour la mettre en scène plus fortement et l'utiliser pour relier les parcs entre eux, ce que nous avons schématisé en bleu.

Nous allons maintenant passer au **PROJET** lui-même et à son dessin.

Sur la diapositive projetée, est repris en blanc le **périmètre** du projet qui faisait l'objet de l'étude. On peut voir que le parc des Ecuries n'y est plus intégré ; par contre, on y trouve son amorce et l'accroche entre le parc des Ecuries et le parc de l'Hôtel de ville qu'il nous paraît important à intégrer dès maintenant dans le projet, même si celui du parc des Ecuries est reporté à une échéance un peu plus lointaine. On a déjà tout l'ensemble : le parc Vansteenkiste, les abords de la piscine, la prairie et le parc de l'Hôtel de ville qui font partie du présent projet.

La 1<sup>ère</sup> composante du projet sera *l'eau et la mise en scène de l'eau*.

On va travailler différents états de l'eau :

- Evidemment le bassin du parc Vansteenkiste est mis en valeur, retravaillé et même agrandi à la fois pour avoir une image plus forte de l'eau sur ce parc et pour améliorer les conditions de pêche sur l'ensemble.
- ensuite l'eau sera développée le long de la piscine en utilisant tout l'espace et un cheminement, l'eau sera aussi présente le long de la prairie pour venir se raccorder à l'actuelle pièce d'eau de l'Hôtel de ville qui, elle aussi, va s'agrandir et s'étendre quasiment jusqu'à la mairie et, au bout, un jardin d'eau pour amener l'eau jusqu'à la façade et jusqu'à la rue de la Latte. Il y aura vraiment une continuité à l'échelle du parc entier, l'eau devenant le fil conducteur et le lien entre les trois anciens parcs.

### 2<sup>ème</sup> composante – *la valorisation différenciée des espaces.*

On entend beaucoup parler du principe de gestion différenciée : il s'agit de gérer les espaces différemment en fonction de leur usage.

Sur les lieux sur lesquels on a besoin d'une gestion très soutenue pour pouvoir s'allonger sur une pelouse, pique-niquer, la pelouse sera très rase.

Aux endroits auxquels on a moins besoin d'accéder, la gestion sera plus douce avec des tontes moins régulières, voire même des fauches, ce qui va permettre –s'agissant d'un futur parc environnemental– à la biodiversité de se développer et de s'affirmer au sein même du Centre-Ville tout en préservant les usages existants.

Sur la projection, les parties en vert plus clair seront des espaces gérés de façon plus soutenue en vert plus foncé, ce sont des espaces (par exemple, en frange de la rue de Billemont) qui seront gérés de façon plus douce.

### 3<sup>ème</sup> composante – *la création de nouveaux chemins.*

On les avait schématisés tout à l'heure par de grandes flèches. La quasi-totalité des chemins existants sera conservée ; ils étaient attachés à chaque parc et donc plutôt à l'usage de parcs privés avec une promenade en boucle qui partait du château et qui y revenait. Tout en conservant ces chemins, on développera des chemins qui, eux, partiront d'un château à l'autre et relieront les équipements entre eux. Par exemple, un chemin très long va partir de l'entrée, côté mairie, longer la prairie le long de la piscine et rejoindre le centre culturel pour ressortir du côté de l'Orangerie ; un autre, de la même façon, de la rue de Lille vient s'attacher à la rue du Billemont pour reprendre un autre chemin à travers le parc de la mairie.

Ce sont des chemins qui doivent être évidemment des fils conducteurs, en termes de liaison, qui viennent relier entre eux les équipements mais aussi être des chemins de découverte de

la nature puisqu'on propose ce parc environnemental, donc des chemins qu'on a voulu thématiques avec

- ✓ un chemin plutôt de découverte de l'eau, qui suit quasiment le parcours de l'eau et qui permettra de découvrir les différents états de l'eau dans le parc de Roncq ;
- ✓ un « chemin des Arbres » qui, lui, va passer dans les parties plus boisées, dans les sous-bois et fera découvrir d'autres ambiances et d'autres qualités environnementales de ce grand parc.

Une dernière composante : *le marquage des accès et la clôture.*

Comme dit tout à l'heure, l'important sera d'afficher le parc sur toutes ses limites. Pour ce faire, il s'agit déjà d'identifier les entrées : aujourd'hui, on entre dans le parc par des petites portes dans la clôture ou dans le grillage, en fait il n'y a pas vraiment de sas d'entrée. On propose de mettre en place un certain nombre sur le pourtour :

- au niveau de l'Orangerie,
- utiliser l'accès au centre culturel,
- en recréer au niveau de la rue du Billemont,
- côté parvis de la mairie,
- à l'intersection avec le parc des Ecuries
- deux sur la rue de Lille (un du côté de l'école, un du côté du commissariat)

en les matérialisant chaque fois par des placettes d'accès avec de vrais portails de parc et une clôture fermant le parc de façon homogène sur l'ensemble de son pourtour.

Nous avons ensuite détaillé le projet par **SOUS-ENSEMBLES** :

↳ Autour du centre culturel, une remise en scène du bâtiment par son accès. On retravaille le parking existant en mettant l'accès piétons dans l'axe du pont (partie aujourd'hui enherbée entre les voitures) pour retrouver la perspective sur le bâtiment.

Sur l'évocation qui est projetée, au lieu d'avoir de l'herbe au milieu, on va retrouver l'allée. On a proposé de tailler les arbres pour avoir des vues latérales depuis cet espace aujourd'hui un peu fermé, organiser une terrasse à l'arrière en surplomb du bassin, agrandir l'espace devant le bâtiment qui permette d'organiser les manifestations de façon plus ample, de maintenir la grande pelouse devant le bâtiment, agrandir le bassin avec un aménagement de type plage (gazon tout simple qui permet l'installation au bord de l'eau) avec un chemin qui détermine l'ensemble sur lequel on peut s'installer tranquillement, et les chemins dont on parlait qui viennent relier les différents bâtiments entre eux et les entrées.

Sur la projection, vous voyez indiqués en pointillés le bassin actuel et la proposition du bassin agrandi, qui permet d'accentuer l'image de l'eau, avec une recomposition des berges dont on parlera tout à l'heure, pour des questions environnementales et de facilité pour les pêcheurs. Ce sont des éléments qui ont été discutés avec l'association de pêcheurs qui continuera à prendre part dans la suite du projet.

Sont encore projetées des évocations de ce que pourraient être le bassin et les nouvelles berges.

↳ Au niveau de la piscine, on voit bien le chemin qui la longe.

Le parking existant est remplacé par un système de jardin d'eau qui utilisera les eaux de toiture de la piscine pour alimenter le cheminement continu de l'eau le long duquel se déroule la promenade.

Il est vrai qu'à cet endroit, on a assez peu d'espace pour faire la liaison entre les parcs d'où un travail important sur le jardin pour faire exister un vrai lien, mais c'est le seul endroit qui reste pour relier les parcs ; il est donc vraiment important dans le projet et dans la liaison pour renvoyer soit vers la prairie, l'école et le parking, soit vers le parc de l'Hôtel de ville.

Sur la coupe qui est projetée, vous voyez le chemin qui sera en surplomb sur le jardin d'eau, la végétation venant jusqu'à la clôture de la résidence.

↳ On arrive dans le parc de l'Hôtel de ville en longeant la prairie qui sera plus ouverte visuellement : aujourd'hui, il y a beaucoup de végétation à cet endroit qui ne permet pas de voir ce qui se passe à l'arrière du parc. On va aérer un peu pour permettre de faire passer un chemin et d'établir une relation entre les deux espaces.

Par ce chemin, on va arriver le long du petit bassin, aujourd'hui petite pièce, qui sera étendu sur une zone basse plantée de végétaux des milieux humides, donnant une image de jardin d'eau également à cet endroit, et une grande pelouse qui pourra conserver toutes les fonctions qu'elle a actuellement, d'animation et autres.

Autour de la mairie, par contre, une recomposition non pas de l'espace qui vient d'être refait, mais des franges aujourd'hui engazonnées pour accueillir un système de plantation et de bassin beaucoup plus dessiné, beaucoup plus jardiné, pour mettre le bâtiment en valeur en lui donnant un nouveau cadre et en le rattachant au parc.

Je reviens quelques instants sur la projection précédente pour signaler que l'on retravaille également l'entrée du parc avec un élargissement du trottoir, non pas devant la mairie, mais juste à côté, pour sécuriser les entrées du parc.

De la même façon, en face, un élargissement côté parc des Ecuries pour avoir vraiment un sas d'entrée qui distribue les deux parcs et donne une image de lien entre les deux parcs.

La diapositive suivante vous en donne un aperçu. On a aujourd'hui quelque chose de très fermé ; on va ouvrir ce qui se passe sous les arbres, reculer la clôture, avoir des arbres qui vont sortir un peu du parc pour créer un petit sas devant le parc et inviter à y entrer.

Vous avez ensuite une illustration du « chemin des Arbres » dans le parc de l'Hôtel de ville. Ce chemin, dont la largeur sera d'environ 3 m, va zigzaguer entre les arbres pour en découvrir les différentes espèces ainsi que les zones de sous-bois qui vont être aménagées et complétées en végétation.

Le « chemin de l'eau » longera le petit bassin réaménagé et permettra d'avoir de nouvelles vues sur la mairie, l'espace de bassin et le jardin humide.

↳ Un dernier élément de projet : le parc de stationnement qui sera aménagé devant l'école. On est en bordure de la rue du Billemont ; on a un premier espace de respiration qui va reprendre toutes les eaux du parking sous forme de noues plantées. Là aussi, on aura une image de jardin et de plantes des milieux humides qui va reprendre toute la façade du parc ; à l'arrière, un parking d'environ 80 places desservira à la fois l'école et l'ensemble du parc, mais pourquoi pas la piscine, pourquoi pas l'hôtel de ville pour ceux qui arriveront du nord de la commune ?

Ce parking sera entièrement géré de façon écologique, entièrement perméable, avec une reprise des eaux de surface. Cet aménagement écologique permettra aussi de l'intégrer dans le parc puisqu'on sera sur une image assez verte.

Je vais passer la parole à Xavier CUCHERAT qui a travaillé sur les interventions environnementales développées en parallèle du projet d'aménagement afin de permettre de générer un grand parc environnemental à l'échelle de Roncq.

#### **M. CUCHERAT –**

Bonsoir ; comme vient de l'indiquer Juliette, associée au projet, une réflexion a été menée sur la mise en place d'un plan de gestion des aménagements qui vont être réalisés sur le parc, qui puisse se pérenniser.

Il s'agira d'un plan de gestion différenciée des espaces selon leur usage. C'est dans cet esprit qu'a été construit le plan de gestion du parc du Centre-Ville et cela se traduit par une révolution en termes de gestion des espaces des parcs centraux dans la mesure où, actuellement, leur gestion est assez uniformisante alors que l'objectif est justement de la différencier :

- infléchir la gestion actuelle du parc du Centre-Ville vers une gestion beaucoup plus naturelle.

Naturelle ne veut pas dire forêt amazonienne mais des espaces de prestige où la gestion est beaucoup soutenue et soignée et des espaces périphériques, moins utilisés, où la gestion est un peu plus relâchée, où on laisse le degré de naturalité se développer.

Comment cela se traduit-il techniquement pour les parcs centraux ?

Par le plan de gestion où l'on a identifié des unités de gestion qui ont été définies en fonction de leur nature et des types d'intervention qui y seront appliqués, en relation justement avec leur usage. Dans les parcs centraux (cela se superpose très nettement au projet d'aménagement), on a identifié 4 unités de gestion :

- les espaces boisés (marron), c'est un élément important des parcs centraux ;
- les milieux aquatiques (bleu) ;
- les espaces prairiaux (vert), ce sont les pelouses et des espaces où la gestion est relâchée ;
- les cheminements (jaune).

Ce document n'est pas destiné à rester dans les placards ; il doit être approprié par les techniciens qui sont les forces vives qui appliqueront la gestion différenciée sur le parc du Centre-Ville ; il ne s'agit toutefois pas d'un mode de gestion révolutionnaire puisque les objectifs sont de :

- . Différencier les opérations de gestion,
- . Augmenter la biodiversité dans les espaces,
- . Améliorer le cadre de vie des gens... un des objectifs de la gestion différenciée est de ne plus utiliser de pesticides, à la fois pour l'environnement, les techniciens et les usagers, c'est une très bonne chose.
- . Améliorer globalement l'environnement.

Des formations seront assurées auprès des techniciens.

La réussite d'un tel projet de gestion tient aussi du volet de communication que l'on pratique :

- d'abord auprès des élus. S'ils n'en sont pas convaincus, la réussite ne peut être complète ;
- auprès du public, qui est l'élément clé de la réussite de ce type de gestion.

Forcément, chaque opération de gestion sera expliquée aux gens. Lorsqu'on fait une fauche une fois tous les deux ans, cela génère des herbes hautes et l'espace est considéré comme étant à l'abandon. Il faut donc expliquer pourquoi une telle pratique à tel endroit.

Je vais juste vous présenter deux cas particuliers d'unité de gestion pour que vous puissiez bien comprendre ce qui est prévu dans ces sous-unités de gestion.

#### ✓ *Les milieux boisés*

On a distingué dans le parc des espaces où les arbres sont plus ou moins en forte densité, avec des arbres majestueux, pour définir les lieux où on va relâcher la gestion pour redonner un aspect un peu plus boisé, notamment sur les franges.

A titre d'exemple, la mesure de gestion que l'on a proposée, c'est de redensifier le sous-bois actuellement inexistant. Il y a bien quelques arbrisseaux mais tout de suite nous avons une strate arborée importante, avec de jolis arbres. L'objectif, c'est justement de densifier la strate arborescente pour une ambiance beaucoup plus forestière où, par exemple, on laissera la litière se décomposer au pied des arbres ce qui, sur le plan de la biodiversité, augmentera ce qui n'existe pas actuellement : la présence d'insectes éventuellement xylophages ; le bois mort est une composante très importante pour ces insectes quasi en voie de disparition dans les parcs publics, parce que considérés comme dangereux.

Cela permettra aussi d'avoir un support pour d'éventuelles animations scolaires sur l'écologie du système boisé en centre ville. C'est tout à fait possible, cela existe ailleurs en Europe.

#### Une 2<sup>ème</sup> sous-unité (marron clair)

Un certain nombre de sujets sont très majestueux, notamment des hêtres, mais pour une question de visibilité, on ne densifiera pas la strate arborescente ; on laissera se développer une strate herbacée beaucoup plus lâche.

On n'y envisage donc aucune fréquentation. On sera plutôt dans une situation de clairière qui permettra de laisser passer le regard ainsi que la lumière.

A l'intérieur, des opérations y sont ciblées. Chaque sous-unité de gestion a un calendrier d'intervention dans le temps qui se corrèle avec le calendrier de gestion des autres sous-unités.

Il y aura donc régulièrement des interventions qui montreront que l'espace est entretenu mais étalé dans le temps.

#### ✓ *Les milieux aquatiques*

C'est aussi un élément très important au sein du parc du Centre-Ville, notamment dans le cadre de l'aménagement. Les objectifs sont clairs :

- améliorer la qualité des eaux (demande formulée par les pêcheurs car l'eau est de mauvaise qualité actuellement) ;
- augmenter de fait la biodiversité qui ne peut pas se développer actuellement (insectes aquatiques ou autres invertébrés voire invertébrés aquatiques) ;
- offrir un cadre de zone humide qui pourra être permanente (bleu foncé – c'est le parc Vansteenkiste) ou beaucoup plus aléatoire (il faut s'attendre à ce que cette zone humide s'assèche).

On a donc l'eau sous toutes ses facettes et on rejoint le volet paysage du thème de l'eau.

En termes de gestion, les dégradés de bleu correspondent à des modes d'intervention complètement différents :

- bleu ciel : les fauches n'interviendront pas tous les ans, peut-être la première année le temps que la flore se mette en place. Selon le principe en écologie : plus le milieu est riche, moins il y a d'espèces alors que le but du jeu est de retirer de la matière organique pour que cela puisse se développer ; ensuite, on intervient de façon beaucoup plus lâche.

Dans ce genre d'espace, il faut s'attendre à ce que l'herbe dépasse la hauteur de la cuisse, soit environ 1 m ; elle sera fauchée une fois tous les deux ans, ce qui sera la marque de la gestion.

Le volet communication devra être important. La majorité des concitoyens ne sont pas habitués, dans un centre ville, à voir des espaces où « l'herbe folle » se développe et dure dans le temps. C'est la raison pour laquelle des campagnes de communication doivent être faites dans le cadre d'un tel projet.

Pourquoi en centre ville ?

En apportant de la biodiversité (faune et flore) les gens ne seront pas forcément obligés d'aller au bord de la mer ou en forêt pour voir des choses qui peuvent pousser naturellement

au fond de leur jardin, si la gestion est un peu plus relâchée et un peu plus raisonnée même si ce terme est appliqué à un autre domaine.

Voilà donc, rapidement brossés, les principes généraux de la gestion différenciée. C'est un exemple sur le parc du Centre-Ville mais ces principes, qui sont proposés dans ce plan de gestion avec un calendrier pluriannuel d'interventions par unité de gestion, peuvent aussi être étendus à l'ensemble de la commune, notamment dans des points clés ; l'objectif étant d'améliorer les liaisons entre les différents espaces verts de la commune à la fois pour les animaux, les plantes mais aussi pour les êtres humains qui pourraient se promener dans un cadre plus ou moins bucolique, et d'améliorer les conditions environnementales au niveau local.

J'en ai terminé et vous remercie pour votre écoute.

#### **M. LAURENDEAU –**

Par rapport au volet environnemental, je voudrais préciser que le projet, qui vous est présenté ce soir, est basé sur les usages, sur la gestion différenciée ; ce n'est pas une déclinaison du Bois-Leurent pour lever une certaine incertitude ou confusion qui aurait pu se faire au fur et à mesure de l'exposé. Il s'agit bien d'un parc de centre ville.

Le projet qui vous est soumis est relativement novateur : assumer et aller chercher plus de nature en hyper centre. Il ne s'agit pas d'un parc naturel dans le sens où vous disposez du Bois-Leurent, basé sur les usages et qui fonctionne très bien.

On va rester sur une logique de parc jardiné, auquel on va appliquer une logique de gestion différenciée.

Il faut faire la différence entre l'action de gestion et la nature même du parc. Je voulais préciser à nouveau que l'image de ce parc est avant tout un parc de centre ville, certes basé sur une approche novatrice, mais c'est bien un parc de centre ville, jardiné, fleuri, avec ces couleurs qui vont changer au fil des saisons, qui va se positionner en contrepoint d'espaces naturels dont vous disposez sur d'autres lieux de la commune.

C'est véritablement cette idée de complémentarité que je voulais répreciser rapidement.

#### **M. LE MAIRE –**

Je remercie les trois intervenants pour ces informations très précises, Je prolonge leur présence à notre conseil pour ouvrir le débat à des questions complémentaires. Je pense

que M. LAURENDEAU a bien résumé, in fine, les perspectives de ce projet qui consiste d'abord à donner une identité globale à ces trois parcs aujourd'hui différenciés dans l'espace et, par ailleurs, à incorporer à la gestion de cet espace des principes novateurs qui ne sont pas aujourd'hui appliqués.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur FLAHOU.

**M. FLAHOU –**

Merci, Monsieur le Maire.

Deux questions :

- si je suis bien le plan, on ne remontera plus la rue du Billemont vers le centre ville ;
- nous avons demandé, il y a trois ans, une étude à l'ONF. Vous appuyez-vous sur cette étude pour savoir quels arbres seront conservés ou non ?

**Mlle BERNIER –**

Concernant la rue du Billemont, une portion sera effectivement rendue aux piétons. Il y aura un système de placette piétonne qui va se développer uniquement au niveau de la connexion entre les deux parcs, pour permettre un cheminement complètement sécurisé entre la partie piscine/hôtel de ville et le parc Vansteenkiste.

Par contre, un accès voiture sera maintenu vers la piscine avec un système de dépose-minute ; les voitures pourront continuer à accéder à la résidence, faire demi-tour et repartir. Il n'y aura toutefois plus de trafic en continu dans cette rue.

**M. LE MAIRE–**

En sachant que le projet piscine pourra évoluer dans le temps et que, dans les années qui viennent, son entrée ne sera probablement plus celle qui est pratiquée aujourd'hui. Ce projet tient compte de l'existant.

**M. CUCHERAT –**

Si ma mémoire est bonne, l'étude ONF date de 2003 ; entre-temps, des arbres ont été coupés. C'est un diagnostic qui date et, forcément, le plan de gestion intègre une proposition de réévaluer l'état sanitaire des arbres.

Je ne l'ai pas précisé dans ma présentation mais l'idée est que chaque arbre supprimé est systématiquement remplacé par un autre. Il est quand même traumatisant pour les gens de voir un bel arbre supprimé ; éventuellement une belle mise en scène sera la bienvenue pour

la mise à mort et, éventuellement, la conservation du fût de l'arbre. C'est l'esprit qui est évoqué dans le plan de gestion.

Quand un hêtre est malade, dont on sait parfaitement que l'issue est de tomber, dont la durée de vie est limitée, l'important c'est de le sécuriser et de le laisser sur place, éventuellement d'y faire des sculptures pour le garder tout le temps à l'esprit. Mais comme pour tout arbre qui risquerait d'être coupé dans le cadre de l'aménagement, l'objectif est de le remplacer. C'est la raison pour laquelle dans les sous-unités de gestion, par exemple pour le milieu boisé, on propose de densifier le sous-bois : tous les arbres éventuellement déplacés ou supprimés dans des espaces que l'on souhaite ouvrir, se retrouveront systématiquement replacés dans des endroits où on les laissera évoluer tranquillement.

#### **M. LE MAIRE –**

Je remercie M. LAURENDEAU, Mlle BERNIER et M. CUCHERAT et je les renvoie à leur foyer. Merci encore pour cette présentation.

Monsieur CUCHERAT a parlé de placards ; ce type d'étude est surtout fait pour amener l'action et la réaction. Ce n'est pas pour le siècle suivant, mais pour demain ; j'ai envie d'ajouter, un demain immédiat.

### **« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »**

#### **1.01 - BUDGET 2007 - Décision modificative n° 1**

*Le Budget de la Commune voté par le conseil municipal le 13 février dernier s'équilibrait en dépenses en recettes à hauteur de 24 553 353 ,16 €.*

*Par suite de la prise en compte de notifications de recettes nouvelles et d'ajustements de diverses dotations ou crédits de paiement, il apparaît nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.*

*Monsieur le Maire propose en conséquence d'adopter l'ensemble des mouvements ci-annexés dont le montant arrêté à - 1 018 059,00 € ramène la masse budgétaire pour 2007 à un total de 23 535 294,16 €.*

*La répartition entre sections est la suivante :*

	Budget Primitif	DM n° 1	TOTAL
Section de Fonctionnement	15 072 092,00 €	114 090,00 €	15 186 182,00 €
Section d'Investissement	9 481 261,16 €	- 1 132 149,00 €	8 349 112,16 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>24 553 353,16 €</b>	<b>- 1 018 059,00 €</b>	<b>23 535 294,16 €</b>

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole pour vos délibérations.

#### **M. TAILLEZ –**

Merci, Monsieur le Maire, de me confier la responsabilité d'entamer l'étude des différents projets de délibération. Je vous propose, chers collègues, d'entrer tout de suite dans le vif du sujet, en envisageant une décision modificative de notre budget.

Lorsque nous avons pris la responsabilité de la gestion de notre commune, nous avons eu la volonté de modifier un certain nombre d'habitudes budgétaires. Parmi ces modifications, clairement nous avons pris le rythme de voter notre budget primitif plutôt en début d'année, en l'occurrence au mois de février, parfois même début février, en reprenant systématiquement le résultat de l'exercice précédent, ce qui nous a permis de transformer le budget supplémentaire, habituellement voté au mois de juin, en une décision modificative.

Il m'intéressait de pouvoir préciser le rôle de cette décision modificative.

Au moment du vote du budget primitif, nous ne connaissions pas un certain nombre de recettes et il nous appartient aujourd'hui, par cette décision modificative, de pouvoir les constater– 1<sup>er</sup> point.

2<sup>ème</sup> point – nos dépenses.

Cette décision modificative nous permet d'ajuster les crédits de dépenses qui sont ouverts au budget pour les réajuster en fonction de l'avancée de nos projets.

En fonctionnement, nous constatons deux gros pôles de recettes supplémentaires :

- la fiscalité locale puisque les bases nous ont été notifiées officiellement et nous pouvons bénéficier d'environ 40.000 € ;

- tout comme nous avons également une notification de la CAF dans le cadre du contrat Temps libre pour 19.000 €.

Concernant les dépenses, nous avons été également amenés à revaloriser certaines dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général). J'insisterai sur deux ou trois points :

- la revalorisation de crédits ouverts dans le cadre de marchés, notamment à bons de commande, pour porter les sommes au maximum de leur possibilité. Je pense à l'organisation des centres de loisirs qui a été confiée à la FLASEN pour que nous puissions fonctionner dans les meilleures conditions possibles au cours des petites vacances à venir (Toussaint, Hiver).
- L'implantation de classes mobiles dans le cadre du projet Brel/Picasso dont les travaux devraient démarrer à relativement court terme.

Voilà les grands pôles qui ont fait que notre chapitre 011 (charges à caractère général) augmente de 98.000 € environ.

Sur la section d'investissement, il en est de même ; nous avons eu la possibilité de constater deux recettes qui s'inscrivent dans le cadre du projet dont nous avons déjà évoqué l'existence à travers l'inauguration par M. Christophe DUGARRY :

- le terrain de football synthétique a été subventionné par le Département à hauteur de 180.000 € précisément, assortis d'une subvention attribuée par la Ligue de football pour un montant de 15.000 €.

Sur le volet dépenses de notre section d'investissement, nous avons été amenés à réduire ce qu'on appelle les « travaux en cours » d'un montant relativement significatif (1 M€) afin de l'ajuster en fonction de l'avancée des projets. Ce réajustement concerne essentiellement les autorisations de programme et donc les principales opérations actuellement en cours sur la commune. On peut citer Saint-Piat, Brel/Picasso.

Nous avons eu la volonté de coller à la réalité en réajustant ces crédits de paiement.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, une brève synthèse de cette décision modificative qui respecte complètement, vous vous en doutez, Monsieur le Maire, les principes de base qui constituent notre politique financière.

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur TAILLEZ, je n'ai aucun doute lorsque vous gérez une affaire.

Tous ces éléments ont été examinés en commission le 9 octobre dernier.

Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Je ferai juste deux observations.

Je constate quand même que, sur les charges à caractère général, l'augmentation est assez sensible : plus de 10 % qui viennent manifestement de l'externalisation des centres de vacances. Je ne suis pas sûr que l'économie en frais de personnel soit équivalente à ces 10 % dépensés en plus.

Ce poste est à 528.000 € ; il a fortement gonflé par rapport aux années précédentes. Même si l'on a convenu en conseil municipal qu'il fallait externaliser un certain nombre de prestations, si l'on cumule ce poste à celui des frais de personnel, j'ai l'impression (vous me le confirmez ou pas) que la hausse est assez significative par rapport au passé.

2<sup>ème</sup> remarque – au niveau des investissements, vous n'avez pas pu réaliser l'ensemble de votre projet sur l'année ; il était effectivement assez ambitieux. Vous réduisez de 1,36 M€ les dotations prévues pour les emprunts pour travaux.

Quels ont été les emprunts souscrits au cours de cet exercice pour les travaux d'investissement lourd qui ont été réalisés ?

**M. TAILLEZ –**

Sur votre première question, Monsieur COSYN, comme je l'ai expliqué, nous ferons le bilan à la fin de l'exercice ; il reste encore les petites vacances (Toussaint et vacances d'hiver). Aujourd'hui le crédit inscrit pour rémunérer la FLASEN tient compte d'une capacité d'accueil maximale, probablement serons-nous amenés à ne pas consommer l'intégralité de ce budget.

2<sup>ème</sup> élément de réponse et ma collègue, Jeannique VANDEWIELE réagira si elle le souhaite. Effectivement, nous avons vocation à externaliser cette prestation mais souvenons-nous des motifs pour lesquels nous avons voulu le faire : il n'y avait pas volonté de réduire le crédit, loin de là, mais surtout volonté d'améliorer le fonctionnement des CLSH sur le plan pédagogique. Je voulais insister sur ce point et je pense qu'il est trop tôt, aujourd'hui, pour en faire le bilan financier.

J'ajoute qu'il ne faudra pas se contenter d'un bilan financier, il devra être plus global incontestablement.

Même sur le plan financier, il est encore trop tôt et je suis tout à fait disposé à envisager de le faire avec vous lorsque nous aurons bouclé l'exercice. De toute façon, c'était le principe même de cette externalisation ; nous étions sur une phase si ce n'est de test, en tout cas d'expérimentation. Nous n'avions pas la volonté de graver cette externalisation dans le marbre. Nous en ferons donc le bilan sereinement, avec un volet budgétaire mais également avec un volet qualitatif, si vous le permettez.

Sur la deuxième partie de votre question, vous avez noté à juste titre que la prévision d'emprunt de 1,86 M€ au BP a été réduite à 500.000 €.

Sur l'exercice précédent, nous avons inscrit 1,7 M€ sur lequel nous avons fait rentrer 500.000 € à ce jour.

Sur 2007, nous n'avons pas encore fait rentrer quoi que ce soit.

#### **M. LE MAIRE**

Pour conforter les propos de Jean-François TAILLEZ, je tiens à dire qu'il n'y a pas d'orthodoxie (on l'a suffisamment répété en comité technique paritaire) en matière d'externalisation.

Pour information de notre assemblée, je suis en train de préparer une petite causerie pour samedi sur l'histoire des communes. Je m'y suis plongé avec beaucoup de ravissement. J'ai pu observer qu'à l'époque de l'ancien régime, par exemple, on ne parlait pas d'externalisation mais d'affermage. Il y avait donc déjà de l'externalisation, ce n'est pas une nouveauté qui pourrait apparaître comme un recul de la Fonction publique territoriale.

Nous partageons le même sentiment mais je tenais à le préciser car on pourrait penser qu'on sort l'externalisation comme un épouvantail et que l'on veut réduire la masse salariale ; ce n'est pas l'objectif.

L'objectif est sans doute de contenir la masse salariale pour pouvoir avoir du fonctionnement en dehors du paiement des salaires mais, dans le cas précis de la jeunesse, l'objectif n'était pas du tout celui-là mais bien d'apporter un plus qualitatif à un service qui était dans une certaine routine depuis un certain nombre d'années.

Je voudrais évoquer un second critère et vous l'avez relevé à la lecture de la presse locale, pour d'autres communes, notamment la ville de Linselles : la charge en matière de loisirs

jeunes ne cesse d'augmenter, c'est tant mieux, notamment parce que le nombre de jeunes augmente et le nombre de familles qui souhaitent accéder aux loisirs jeunes augmente aussi.

Il faut le savoir ; c'est une charge qui ne cessera de peser de plus en plus lourdement dans les années qui viennent.

Madame VANDEWIELE.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, j'insiste bien sur le principe que nous avons fait appel à un mouvement pédagogique ; lors de nos assemblées et lorsque M. le Maire nous a mandatés pour chercher un organisme, jamais une seule fois il ne m'a été dit que c'était pour faire des économies, au contraire on m'a toujours dit : *c'est pour le bien-être des enfants, il faut faire au mieux...* certes, il n'était pas question de faire des sorties à Eurodisney tous les jours ; ce n'était pas le but d'autant que je les considère plutôt anti-pédagogiques. L'objectif était de travailler avec un mouvement pédagogique et, en outre, d'assurer une formation continue au personnel roncuois que nous prenons chaque année.

La preuve en est : nous avons déjà fait les bilans avec le service Jeunesse et mes différents collaborateurs dont Régis VANOVERMEIR et la FLASEN. Nous avons également fait un état des lieux du retour des parents et des familles ; nous avons même mis en place le fameux Livre d'or dans différents centres que nous avons eu pour charge d'étudier : ce n'est pas un livre pour n'enregistrer que des congratulations, au contraire on y trouve le retour des parents et des enfants sur ce qu'ils ont vécu. Pour le moment, c'est plutôt positif, au moins sur la période d'été.

D'autre part, la prestation coûte certes un peu plus cher parce que l'on ne refuse jamais plus d'enfants roncuois alors que les années précédentes cela pouvait arriver pour certaines journées. Désormais, nous ne refusons plus aucune entrée justement, dans ce cadre pédagogique, pour offrir à tous les enfants la possibilité de faire une activité plutôt qu'être à l'extérieur. Il s'avère que nous avons pu être réactifs cette année au niveau des adolescents dont l'effectif a quasiment doublé par rapport aux années précédentes.

Sous forme de trait d'humour, tout à l'heure quand M. le Maire a évoqué le nombre d'inscriptions, ce chiffre correspond plutôt à un mois d'inscriptions ; en fait, on fonctionne avec les inscriptions enfants. Si un enfant est venu deux mois ou un mois et demi, parce qu'il

est parti quinze jours en vacances, il n'a été compté qu'une seule fois dans les effectifs alors qu'il a bien participé aux deux séjours.

C'est la raison pour laquelle les compteurs sont un peu faussés ; ce n'est pas de la faute des personnels. Ils ont accepté plus d'enfants que prévus sur le listing. En outre, les tranches d'âge ont été élargies à 18 ans moins 1 jour, ce qui ne se fait pas dans toutes les communes.

A Roncq, nous maintenons encore les centres de vacances, ce qui n'est pas non plus courant. En général, les communes ont tendance à renvoyer soit vers les entreprises des familles, soit vers un organisme extérieur alors que nous essayons de maintenir cette animation au niveau municipal.

Enfin, je signale que nous mettrons en place prochainement de la formation continue à destination des animateurs ; nous devons rencontrer l'organisme de formation pour que, gratuitement, sur les thèmes les plus importants, on puisse continuer à intervenir sur nos équipes.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame VANDEWIELE, pour ces précisions.

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Merci ; je voudrais revenir quelques instants sur l'externalisation et sur les centres de vacances puis j'interviendrai sur les investissements.

Nous sommes quasiment en ligne sur un certain nombre de points concernant l'externalisation, en l'occurrence je n'ai pas non plus de dogme : ce qui relève du service marchand doit pouvoir être externalisé d'une façon générale.

Au niveau des centres de vacances, j'ai eu l'occasion de soulever le problème avec M. VANOVERMEIR dans le temps ; il était effectivement urgent de faire quelque chose. Le fonctionnement était parfois de bric et de broc... des habitudes, des us, du clanisme faisaient que des choses bougeaient difficilement, ne bougeaient pas ou dans le mauvais sens.

Les échos que j'ai pu entendre du fonctionnement de la FLASEN ne sont pas négatifs, loin s'en faut ; ils sont même positifs.

Personnellement, des choses me choquaient. Par exemple, à l'époque où c'était encore l'organisation style ancien régime des centres de vacances, des jeunes animateurs, qui avaient une activité certes de responsabilité mais pas extraordinairement physique, gagnaient plus que des gars qui travaillaient 39 h (des étudiants qui avaient le même âge) mais qui faisaient un travail physique dans une entreprise : je peux en témoigner.

Quelque part, cette situation me choquait un peu. Apparemment, cela s'harmonise. Certains ont crié « Au loup » parce que les indemnités étaient un peu moins élevées ; pour autant, je les trouvais particulièrement bien payés.

Si on externalise certaines charges, à un moment donné il doit y avoir un retour par la diminution d'autres charges. C'était un lourd dossier que de vouloir faire évoluer la masse salariale de cette commune qui est très lourde (6,7 M€ en direct) alors que les postes doivent évoluer aujourd'hui.

Nous avons entendu la présentation sur les projets de parc ; le métier de jardinier ne sera pas forcément celui que l'on connaît aujourd'hui. Bref, il y aura un tas de services nouveaux qui vont exiger des financements. On ne peut pas conserver d'anciens services à la population, s'ils ne marchent plus ou si on n'en a plus besoin.

A propos des jeunes, je rappelle quand même que, pendant longtemps, c'était notre programme : on voulait mettre en place un certain nombre d'actions à destination des jeunes. Que les budgets en direction de la jeunesse se développent fortement, ce n'est pas ce qui va me contrarier, nous contrarier, bien au contraire, et je vous incite à continuer dans cette voie.

Pour revenir au budget à proprement parler, notamment les investissements : une masse importante a été réalisée cette année, je pense notamment au terrain Joël-Bats, à la piste de bicross ; c'est un ensemble qui a été particulièrement réussi même si le coût est important (1,5 M€ globalement).

Vu la capacité d'endettement de la ville, je crois que c'était l'occasion de faire de l'investissement sur du long terme (notamment pour le terrain de foot ou de BMX), compte tenu des taux d'intérêt auxquels les municipalités peuvent prétendre, ce qui aurait dégagé d'autres moyens pour d'autres projets et aurait certainement étalé dans le temps une charge qui n'a pas à être supportée par une seule année ou par une partie d'une génération.

Voilà la remarque essentielle que je ferai sur les investissements de cette année.

**M. TAILLEZ –**

Lorsque nous avons souscrit notamment en 2006 cet emprunt, nous l'avons prévu avec une phase de mobilisation très longue (décembre 2008) tout simplement parce que l'histoire fait que nous avons une trésorerie, à Roncq, qui est plutôt satisfaisante.

Cela veut dire que, budgétairement, nous avons besoin de cet emprunt pour financer l'opération en question et nous ferons rentrer cet argent. Il se trouve que nous optimisons aujourd'hui cette phase de mobilisation pour faire en sorte de ne pas payer inutilement des intérêts –soyons clairs– parce que la trésorerie ne le nécessite pas.

Vous citez l'opération Joël-Bats, qui certes est faite mais il vous semblera peut-être étonnant de savoir que nous n'avons pas encore reçu de grosses factures.

Nous avons trouvé les outils aujourd'hui qui nous permettent cette souplesse simplement, plutôt que de faire rentrer cette somme globale. Pour autant, nous sommes d'accord avec vous et c'est bien ce que nous faisons : l'emprunt existe et il a été augmenté. Néanmoins, nous aurons toujours une divergence sur ce dossier, Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Plus pour très longtemps, Monsieur TAILLEZ.

**M. TAILLEZ –**

Je vous le confirme.

**M. LE MAIRE –**

Vous n'allez tout de même pas jouer aux anciens combattants, tous les deux. (*rires*).

Ce n'est pas votre genre.

Je porte donc cette délibération aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... 100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie

Abstentions ..... Alliance & Actions – Une voix libre

<b>1.02 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - Actualisation et ouverture</b>
--

*En 2002, nous avons inauguré la technique budgétaire relative aux autorisations de programme et crédits de paiement et ce, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).*

***Autorisations de programme** et crédits de paiement permettent respectivement de fixer un **volume de dépenses** susceptibles d'être engagées pour une action évaluée sommairement dans sa globalité et d'ouvrir chaque année, en fonction du temps budgétaire, des crédits autorisant les paiements correspondants.*

*Ce mécanisme d'autorisations budgétaires de programmes pluriannuels nous autorise à avoir une vision à long terme des investissements que nous entendons mettre en œuvre, tout en permettant à notre assemblée délibérante de prendre la mesure des engagements pour les années futures. Nous donnons là de la lisibilité à notre action publique et de la cohérence dans nos procédures comptables.*

*A ce jour, 15 autorisations de programme ont été ouvertes depuis leur mise en œuvre, pour un volume total supérieur à 18 millions d'euros, celles-ci s'ajoutant bien évidemment aux investissements plus classiques repris chaque année au budget. Une délibération de notre assemblée en date du 13 février dernier a acté ce total ainsi que la répartition des crédits de paiement jusqu'à 2008.*

*Outre le fait que plusieurs opérations sont parvenues à leur terme, il se trouve que le calendrier financier des paiements doit être revu pour tenir compte de l'avancement de certaines opérations ou de la modification des programmes de requalification du site de la gare et des aménagements au bois Leurent.*

*Par ailleurs, en application de la délibération du 3 juillet dernier relative à la lutte contre l'insalubrité, il est envisagé l'ouverture d'une autorisation de programme spécifique assortie d'un calendrier triennal de crédits de paiements.*

*Dès lors, nous vous proposons un ajustement général de ces autorisations (déjà ouvertes ou nouvelle) reprises dans le tableau joint en annexe.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

## **M. TAILLEZ –**

Traditionnellement et notamment au moment des grandes opérations de modification budgétaire, nous actualisons les autorisations de programme dans leur montant global mais également dans la ventilation des crédits de paiement sur plusieurs exercices.

C'est aussi l'occasion d'ouvrir éventuellement de nouvelles opérations et nous le faisons ce soir pour une opération spécifique.

Sur la première partie de mon propos quant à la possibilité de réviser de façon globale le montant des autorisations de programme, c'est le cas ce soir.

Si vous avez le tableau sous les yeux, vous constaterez sur trois autorisations de programme des petites sommes qui, en plus, sont extrêmement précises : elles ont pour vocation de solder des AP qui, aujourd'hui, n'ont plus lieu d'être puisque les bâtiments sont exploités depuis quelque temps. C'était une prestation EDF qui avait fait l'objet de devis mais pas de facturation. Si les factures nous arrivent, nous trouverons le moyen de les régler, ce ne sera pas une difficulté.

Nous avons eu besoin de revaloriser l'opération de programme « Aménagement du centre technique municipal » pour l'accueil d'une brigade canine et d'une zone de stockage destinée au monde associatif.

Nous avons également une diminution significative de l'AP « Aménagement au Bois-Leurent » qui fera l'objet d'une délibération suivante, avec l'abandon du projet de boulodrome.

Enfin, parmi les ouvertures de nouvelles AP telles que nous les avons décidées lors de notre séance de juillet dernier, nous nous associons à la démarche entreprise par Lille Métropole Communauté Urbaine dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité.

A l'époque, nous avons dit que nous ouvrons un crédit de 50.000 € ; nous vous proposons d'ouvrir une AP en pérennisant, en tout cas en inscrivant ces 50.000 € sur 3 années pour un montant total de 150.000 €.

#### **M. LE MAIRE –**

Quelques précisions à propos de la brigade canine.

Il s'agit de quatre chiens qui dépendent de la circonscription de Tourcoing. Ce sont quatre chiens de policiers, des molosses et non pas des chiens guides d'aveugles.

J'ai souhaité les accueillir à Roncq ; j'aime bien la police, je le dis sans problème et chaque fois que nous accueillons les services de la police nationale, c'est un plus pour la commune : plus de présence policière, plus de sécurité, lorsqu'ils promèneront les chiens, ils le feront dans le parc du Bois-Leurent et un peu ailleurs... j'ai envie de dire (pardonnez-moi cette trivialité) que c'est tout bénéf.

Naturellement, c'est à notre charge et je l'ai rappelé au Préfet de région (qui chaque fois s'en étonne) et au Préfet de police. Mais vous savez comment sont les services de l'Etat ; je ne vais pas vous faire un dessin sur nos finances publiques aujourd'hui.

Pour ma part, je suis favorable à ce qu'on apporte une aide aux services de l'Etat lorsqu'ils nous gratifient d'une présence, d'une qualité de service public sur la commune. Je suis donc résolument content d'accueillir la brigade canine de Tourcoing au CTM, qui sera désormais roncquoise.

Rappelez-vous ; lorsque nous avons aménagé le CTM, nous avons laissé de l'espace au cas où des entreprises rencontreraient des problèmes à un moment donné. Petit à petit, il a été complètement occupé par nos services, ne restait en bout de CTM qu'un espace que nous avons aménagé de manière à pouvoir abriter les quatre chiens qui, dans la journée, y seront de repos puisqu'ils sortent la nuit, une personne sera chargée de les alimenter et de les sortir. Il y aura donc un espace canin important à proximité du Bois-Leurent mais ce sera un plus ; c'est la précision que je souhaitais apporter.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Il aurait été intéressant de joindre le tableau à la délibération.

**M. TAILLEZ –**

Ce tableau a été remis en Commission ; il n'était effectivement pas joint à la convocation.

**M. LE MAIRE –**

Dans les années qui viennent, il faudra supprimer toute la paperasserie ; il nous faut vraiment passer aux technologies nouvelles. Je militerai pour qu'on avance à grands pas dans la dématérialisation de toute cette paperasserie qui nous encombre et qui, de plus, mobilise les services pour la réalisation des photocopies et l'imprimerie.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... 100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie – Une voix libre

Abstentions ..... Alliance & Actions

<b>1.03 - CONTENTIEUX DE LA PISCINE - Reprise de provision</b>
--

*M. le Maire rappelle qu'à la suite de jugements rendus favorablement à la Commune dans le cadre du contentieux des travaux de remise en état et conformité de la piscine en 1996, plusieurs titres de recettes distincts selon le degré de solidarité imposé par la juridiction avaient été établis à l'encontre des sociétés condamnées, Jérôme Assistance Technique, J2F Construction, Tours Investim et Idoine Piscine, la société Jérôme Assistance Technique étant systématiquement codébitrice.*

*Or, compte tenu de la situation financière de cette dernière société, le recouvrement de 2 titres est apparu compromis malgré les diligences faites par le Comptable :*

- *le titre n°32 d'un montant de 53 886,32 €, établi au nom des Sociétés Jérôme Assistance Technique et J2F Construction, cette dernière ayant disparu ;*
- *le titre n°36, d'un montant de 1 000,00 € établi au seul nom de la société Jérôme Assistance Technique.*

*Par délibération du 24 octobre 2006, une provision pour créances douteuses de 54 886,00 € a donc été constituée à l'encontre de la société Jérôme Assistance Technique codébitrice de la Commune.*

*Il s'avère à présent que cette société, mise en règlement judiciaire, se trouve dans l'incapacité de régler sa dette. Un procès verbal de carence a été dressé et le Comptable sollicite l'admission en non-valeur des produits concernés.*

*Pour financer cette mesure, il est en conséquence proposé à l'Assemblée :*

*la reprise au compte 7817-2 de la provision de 54 886,00 € constituée pour dépréciation des actifs circulants (compte 4911 dans les écritures du Comptable).*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

### **M. TAILLEZ –**

Nous avons eu l'occasion d'émettre des titres de recettes à l'encontre de certaines sociétés en l'occurrence qui ont été reconnues responsables dans le cadre du contentieux qui nous opposait à elles pour les travaux de remise en état de la piscine. Il se trouve que ces sociétés ne sont pas en mesure aujourd'hui d'honorer ces dettes et le comptable nous a demandé (objet de la délibération suivante) d'admettre ces sommes en non-valeur.

Nous avons été dans l'anticipation puisque nous avons provisionné ces mêmes sommes et nous vous proposons, pour financer cette admission en non-valeur, de reprendre la provision qui avait été inscrite en son temps.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des observations ?

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Il est parfois difficile d'avoir raison avant les autres. La société en question a disparu le lendemain du jour du paiement. Vous n'aviez aucune chance de récupérer ces 56.000 €... On ne va pas refaire l'histoire mais vous savez comme moi que cela n'a pas été trop net.

**M. LE MAIRE –**

Ce soir, c'est en quelque sorte la clôture d'un sale vieux dossier.

**M. TAILLEZ –**

Il y a aussi un autre titre de recette que l'assurance d'une des sociétés a permis de régler.

**M. LE MAIRE –**

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<b>1.04 - ADMISSION EN NON-VALEUR</b>
---------------------------------------

*Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2004 à 2006. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :*

<i>Exercice 2004 =</i>	<i>40,70 €</i>
<i>Exercice 2005 =</i>	<i>469,87 €</i>
<i>Exercice 2006 =</i>	<i>60 773,57 €</i>
<b><i>Total =</i></b>	<b><i>61 284,14 €</i></b>

*Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.*

*Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.*

*La dépense correspondante sera imputée au budget 2007, sur le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

**Détail des produits irrécouvrables**

Exer-cices	Référen-ce des Titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2004	401	Participation aux frais de séjour en classe d'environnement <b>TOTAL pour le redevable</b>	40,70 € <b>40,70 €</b>	Saisie inopérante et PV de perquisition
2005	388	Pénalités de retard et remboursement de livres <b>TOTAL pour le redevable</b>	89,92 € <b>89,92 €</b>	Saisie inopérante et PV de carence du redevable
2005 2006	413 118-387 268	Frais de restauration Frais de restauration Participation frais de séjour en classe de neige <b>TOTAL pour le redevable</b>	379,95 € 262,60 € 120,00 € <b>762,55 €</b>	Saisie inopérante et PV de carence du redevable
	308	Frais de restauration <b>TOTAL pour le redevable</b>	182,00 € <b>182,00 €</b>	Saisie inopérante et PV de carence du redevable
	119-306-392-562	Frais de restauration <b>TOTAL pour le redevable</b>	317,20 € <b>317,20 €</b>	Saisie inopérante et PV de perquisition
	12 159 656	Facturation de travaux effectués en régie aux Anciennes Ecuries Pénalités pour retard d'exécution de travaux à la Bourloire Pénalités pour retard d'exécution de travaux aux Anciennes Ecuries <b>TOTAL pour le redevable</b>	2 888,34 € 2 085,67 € 31,44 € <b>5 005,45 €</b>	Saisie inopérante et règlement judiciaire de l'entreprise concernée
	32	Contentieux Piscine - exécution d'un jugement du TA de Lille en date du 4 mars 2004 <b>TOTAL pour les redevables</b>	53 886,32 € <b>53 886,32 €</b>	Procès verbal de carence des 2 sociétés redevables conjointes et solidaires
	36	Contentieux Piscine - exécution d'un jugement de la CAA de Douai en date du 7 mars 2006 <b>TOTAL pour le redevable</b>	1 000,00 € <b>1 000,00 €</b>	Procès verbal de carence de la société redevable
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 284,14 €</b>	

**M. TAILLEZ –**

Comme nous venons de l'évoquer, le Comptable public a du mal à recouvrer un certain nombre de créances. Il nous demande de les admettre en non-valeur, ce qui ne veut pas dire que nous y renonçons ; si les paiements arrivaient par miracle, nous nous chargerons bien de les encaisser. Par contre, cela nous permet, entre guillemets, de clarifier les comptes de la commune.

Je vous passe le détail des sommes en question que vous retrouverez dans la délibération que vous avez a priori sous les yeux.

**M. LE MAIRE –**

Sans remarque particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<b>1.05 - COMMANDE PUBLIQUE - Mise en œuvre d'un groupement - Ville, CCAS et Caisse des écoles</b>
--

*Le Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, dans son article 8, renouvelle les dispositions relatives aux possibilités de groupement de commandes entre collectivités, l'objectif de fédération des commandes devant permettre à ces dernières de réaliser des économies d'échelle.*

*Comme précédemment mis en application pour la période 2005-2007 pour les garanties statutaires, la mise en œuvre d'un groupement requiert un conventionnement, précisant notamment les modalités de fonctionnement et désignant un de ses membres coordonnateur.*

*Aujourd'hui, un groupement de commandes est envisagé entre la ville de RONCQ, le CCAS et la Caisse des Ecoles pour les risques statutaires de leurs personnels respectifs (période 01/2008 - 12/2010).*

*Un même groupement entre la Commune, le CCAS et la Caisse des Ecoles est également projeté pour les transports collectifs (période du 18/10/2007 au 31/12/2008, renouvelable 2 fois 12 mois).*

*Nous vous proposons alors d'émettre un avis favorable :*

- *à la constitution de ce groupement pour les périodes susvisées ;*
- *à la désignation de la ville de RONCQ en tant que coordonnateur ;*
- *à l'adossement du dispositif, en tant que de besoin, sur la Commission d'Appel d'Offres du Coordonnateur (art.8-VIII-S 2) ;*
- *à la signature par Monsieur le Maire des conventions en résultant.*

*Bien évidemment, les Conseil d'Administration du CCAS et Comité de la Caisse des Ecoles auront également à délibérer dans ce sens.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

#### **M. TAILLEZ –**

Je termine ainsi mon propos. Cette délibération a pour objet de mettre en œuvre un groupement d'achats communs à la Ville, au CCAS et à la Caisse des écoles de Roncq. Nous l'avons fait en son temps, dans le cadre d'un contrat d'assurance pour les risques statutaires des personnels respectifs de ces trois structures.

Le marché étant parvenu à son terme, nous vous proposons de le renouveler et de nous offrir la possibilité de consulter ; nous élargissons ce groupement d'achats à des prestations de transport également puisque les trois structures en question ont des besoins dans ce domaine.

## M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

### « AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

#### 2.01 - REFORME DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL - Instauration du permis de démolir - Information sur le maintien des déclarations préalables à l'édification des clôtures

*La réforme des autorisations d'occupation du sol est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007.*

*Outre des changements dans le champ d'application et l'instruction des permis et déclarations préalables, cette réforme implique que les collectivités territoriales prennent, par délibération, des décisions dans le domaine des permis de démolir et édification de clôtures*

##### **1 - Le permis de démolir**

*Avant la réforme du Code de l'Urbanisme, le permis de démolir était applicable :*

*a)- en toutes communes :*

- o dans les secteurs sauvegardés et périmètres de restauration immobilière*
- o dans les périmètres de protection des monuments historiques et des sites*
- o dans les zones de préemption de l'espace naturel sensible*
- o aux immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques*
- o dans les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain ou Paysager (ZPPAUP)*

*b)- ainsi que dans les communes de plus de 10 000 habitants au recensement de 1968*

*Avant la réforme, la commune de Roncq n'était donc concernée, à aucun titre, par les permis de démolir.*

*Les nouveaux articles R.421-26 à R.421-29 du Code de l'Urbanisme disposent que le permis de démolir est applicable :*

- d'office dans les secteurs sauvegardés, dans les périmètres de restauration immobilière, aux immeubles inscrits à l'inventaire des monuments historiques ou adossés à un immeuble dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une ZPPAUP, ou situés dans un site, ou identifiés à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et paysager (IPAP) du PU,*
- dans une commune ou partie de commune, quelle qu'en soit la population, où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir.*

*Cette nouvelle réglementation offre l'opportunité d'une protection élargie de notre patrimoine, une délibération de notre conseil municipal autorisant désormais le contrôle de l'ensemble des démolitions réalisées sur notre territoire.*

*En l'absence d'avis favorable, ce contrôle serait limité, eu égard aux nouvelles dispositions, à quelques immeubles identifiés à l'IPAP du PLU.*

*Nous vous proposons donc d'instaurer le permis de démolir sur tout le territoire communal.*

## **2 - Information sur le maintien des déclarations préalables à l'édification des clôtures**

*La précédente réglementation exigeait que soient soumises à déclaration préalable de travaux, les clôtures édifiées dans les zones de préemption départementale de l'espace naturel sensible et dans les communes dotées d'un PLU.*

*Le nouvel article R.421-12 du Code de l'Urbanisme édicte que doit être précédée d'une déclaration préalable, l'édification des clôtures situées :*

- *dans un secteur sauvegardé,*
- *dans le champ de visibilité d'un monument historique,*
- *dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager (ZPPAUP),*
- *dans un site inscrit ou classé,*
- *dans les secteurs repérés à l'inventaire du patrimoine architectural et paysager (IPAP) du plan local d'urbanisme,*
- *dans une commune ou partie de commune où l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.*

*C'est à ce dernier titre que, par délibération du 21 juin 2007, Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) a maintenu le régime de déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communautaire.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

### **Mme CALLEWAERT –**

La réforme des autorisations d'occupation du sol est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Outre des changements dans le champ d'application et de l'instruction des permis et déclarations préalables, cette réforme implique que les collectivités territoriales prennent, par délibération, des décisions dans le domaine du permis de démolir et l'édification des clôtures.

Le permis de démolir concerne la commune tandis que l'édification des clôtures relève d'une délibération qui émane de LMCU.

Il nous est proposé que, dans une commune ou partie de la commune, quelle qu'en soit la population, le conseil municipal décide d'instituer le permis de démolir car cette nouvelle réglementation nous offrira l'opportunité d'une protection élargie de notre patrimoine, une délibération de notre Conseil municipal autorisant désormais le contrôle de l'ensemble des démolitions réalisées sur notre territoire.

Vous savez que c'était encore le recensement de 1968, si mes souvenirs sont exacts, et que nous n'étions pas assujettis à autorisation de démolir. Dorénavant, nous l'élargissons à toute la commune, quel qu'en soit le nombre d'habitants.

Par ailleurs, la délibération que nous propose LMCU a pour objet de maintenir le régime de déclaration préalable pour les travaux d'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire, quelles que soient les clôtures et quelles qu'elles soient (végétales ou autres) ; tous les types de clôture devront être déclarés chez nous.

#### **M. LE MAIRE-**

Y a-t-il des observations ? (Aucune remarque).

Il faut bien rappeler à nos concitoyens que, pour la moindre clôture, ils doivent venir en mairie et ne pas hésiter de poser des questions pour éviter de faire des erreurs et de laisser se développer une anarchie un peu désordonnée.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**2.02 - AMENAGEMENT DES RUES DE LA VIEILLE COUR ET DES MARTYRS DE LA RESISTANCE - Lot 1 : Effacement des réseaux - Lot 2 : Rénovation du réseau d'éclairage public - Mise en concurrence des travaux - Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants - Demande de participation du concessionnaire EDF par l'intermédiaire du SIMERE**

*Le projet d'aménagement des rues de la Vieille Cour et des Martyrs de la Résistance en zone 30 est porté, chacun pour ce qui est de ses compétences, par Lille Métropole Communauté Urbaine (pour la voirie) et par la ville de Roncq (pour l'effacement des réseaux et la rénovation du réseau d'éclairage public).*

*La maîtrise d'œuvre des prestations à notre charge a été confiée au bureau d'études BETB d'Auchel qui a arrêté, sur la base du programme retenu, le montant prévisionnel de l'opération à 338 500,00 € HT suivant allotissement défini ci-après :*

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant H.T</i>
<i>1</i>	<i>Effacement des réseaux</i>	<i>206 000,00 €</i>
<i>2</i>	<i>Rénovation de l'éclairage public</i>	<i>132 500,00 €</i>

*Eu égard à l'exposé ci-dessus, il nous appartient de mettre sur pied l'organisation de la commande publique correspondante qui soit la mieux à même de répondre efficacement à ce besoin.*

*Nous vous proposons de faire application des dispositions de l'article L.2122 - 21 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et vous demandons de bien vouloir charger Monsieur le Maire de souscrire les marchés correspondants - travaux de compétence ville - dans le plus strict respect du Code des Marchés Publics (C.M.P).*

*Par ailleurs, l'opération d'enfouissement de réseau étant éligible à une participation du concessionnaire E.D.F à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux retenus, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à engager le dossier de participation financière correspondant auprès du S.I.M.E.R.E en charge du montage de ce type de dossier. Ce dispositif délibératif permet à Monsieur le Maire de lancer la consultation (selon les modalités qui lui paraissent les mieux adaptées) et de conclure les contrats après décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O), sans que notre assemblée n'ait à se prononcer à nouveau sur ce dossier (formule de mise en concurrence envisagée : marchés négociés).*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

## **M. LE MAIRE –**

Je voudrais refaire un peu l'histoire de cette rue de la Vieille Cour parce que c'est un dossier qui me tient à cœur et qui remonte à quelque temps.

La rue de la Vieille Cour est une voie communautaire qui fait l'objet, depuis très longtemps, d'un projet de réaménagement sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine. La caractéristique de cette voie, outre sa délimitation immédiate par des murs d'enceinte atteints de vétusté sur le côté impair des immeubles riverains, est relative à un plan d'alignement applicable des deux côtés de cette voie et cette servitude d'utilité publique remonte à 1957 : elle a pour objet un élargissement de cette voie si bien que le mur en question (que chacun connaît bien) est appelé depuis un demi-siècle –ce n'est donc pas nouveau– à laisser sa place à de l'espace public, que ce soit pour du piéton, du stationnement, du vélo... peu importe mais de l'espace public.

Accessoirement le plan d'alignement bloque toute possibilité d'entreprendre des travaux confortatifs. C'est un élément important : quand votre bien est frappé d'alignement, vous ne pouvez plus y faire de travaux.

Le problème étant que ce dossier est plein de paradoxes.

Je relève l'épisode de 1988.

La municipalité de l'époque a fait pression sur les propriétaires pour consolider le mur... ce qui a été fait au prix de 52.000 F alors que la marge de recul est prévue pour faire périr par vétusté, en quelque sorte, le bien concerné.

Alors que la puissance publique aurait dû constater la belle mort de ce mur, elle l'a fait conforter. Voyez donc le paradoxe.

S'agissant de travaux lourds devant être effectués sur l'ensemble de l'emprise de la chaussée et craignant que les vibrations ne fassent céder le mur, LMCU a pris l'initiative de faire expertiser le mur portant délimitation de diverses propriétés riveraines, de manière à évaluer son état de solidité. Cela ressemble à un sketch de Devos mais c'est la vérité.

A cet effet, le tribunal administratif de Lille a été saisi en vue de désigner un expert indépendant, agréé auprès des tribunaux et c'est M. DORP qui a été missionné à cet effet au mois d'avril dernier, qui a remis son rapport en date du 30 mai dont vous connaissez le contenu, la presse s'en étant fait largement l'écho : vétusté des murs en certains endroits...

Petit flash-back : 23 mai 2000

La commune de Roncq mandate la Communauté urbaine pour élaborer un projet d'aménagement de cette rue.

En 2002 et M. FLAHOU s'en souvient, on présente au public un projet d'élargissement de la rue de la Vieille Cour que je rappelle :

- un alignement réduit à 10 m au lieu des 12 m prévus par le plan d'alignement de 1957, on élargissait donc la rue
- la réalisation de 31 places de stationnement en bilatéral
- 1,50 m de largeur de trottoir
- une limitation de la vitesse à 30 km/h

Ce rappel me semblait nécessaire car on reproche souvent aux élus de ne rien faire. Parfois ils ne font rien parce qu'ils en sont empêchés. Il faut donc rappeler qui empêche la commune et la Communauté urbaine de pouvoir faire.

2002 ! Tout était prêt. Je me suis battu en Commission de voirie pour que LMCU octroie le financement pour aménager cette rue de la Vieille Cour, ce que nous avons obtenu.

Juillet 2003

Manque de chance, les riverains demandent 68 €/m<sup>2</sup> pour le rachat de leur petit bout de terrain contre 38 €/m<sup>2</sup> proposés par LMCU, en plus d'une multitude d'exigences.

Nous sommes le 27 mai 2004

Et la Communauté urbaine dit que, dans ces conditions, elle ne peut pas faire ; les négociations foncières sont inabouties, il faut faire un autre projet.

Nous voilà repartis (voyez le temps perdu) avec la Communauté urbaine en vue de requalifier la rue sur son emprise actuelle.

Nous nous disions que nous n'y arriverions pas ; *ne touchons pas le mur incriminé et intervenons sur la partie qui nous appartient.*

24 avril 2005

Nous avons un nouveau projet de la Communauté urbaine mais, naïvement, j'espère toujours pouvoir trouver le bon compromis qui permettra quand même d'avoir le bon projet pour cette rue de la Vieille Cour qui est quand même peu sécurisée et surtout pour les habitants (je milite pour eux) car il n'y a pas de places de stationnement, ni aucun confort ; ce n'est pas du tout une rue moderne.

Mai 2006

Je n'aboutis pourtant pas et, finalement, en mai 2006, j'organise une réunion sur les lieux avec Maître DORP, mandaté par le juge des référés administratifs à la demande de la Communauté urbaine, qui vient voir si le mur est solide ou non.

Mai 2006, nous recevons un fax du Chef de service de la Communauté urbaine qui m'informe d'un péril imminent. Aussitôt je mets en œuvre la procédure... et bien sûr, on passe alors pour le méchant ; ce n'est pas important, nous avons pour rôle d'appliquer la loi et de protéger les habitants... une lettre d'avertissement est envoyée aux riverains concernés et nous restreignons la circulation et le stationnement dans la rue de la Vieille Cour. Ce n'est pas toujours bien compris mais c'est ainsi.

Je tiens à rappeler que, dans cette affaire, la bonne foi a toujours été du côté de la puissance publique, commune ou Communauté urbaine.

11 juin 2006

Une réunion est organisée au CTM en présence de l'avocat qui représente les familles concernées.

Depuis lors, a été mandatée par les différents experts de la métropole et ceux de la ville de Roncq la nécessité d'abattre les parties de mur incriminées mais jusqu'au sol.

Novembre 2006

Je constate par voie d'arrêté municipal l'état de péril de ce mur et je demande qu'on le démolisse.

3<sup>ème</sup> étape – les riverains en cause n'ont pas contesté en droit l'arrêté municipal mais ils n'ont pas fait droit (il suffit de se rendre rue de la Vieille Cour pour s'en apercevoir) aux prescriptions requises.

Au cours de l'année 2007

Ils ont entrepris la déconstruction, mais uniquement dans la partie haute, en maintenant une allège basse d'à peu près 1,50 m et, de surcroît, des travaux confortatifs, comme en 1988 mais cette fois sans autorisation de la mairie, ont été entrepris, de même qu'un dispositif de clôture (sans demande d'autorisation toujours) avec grillage a été installé.

Les dernières initiatives sont en contradiction (vous le comprenez bien) pour ne pas dire en infraction avec l'alignement communautaire qui date de 1957.

Dans ce type de dossier, il faut toujours se blinder en matière juridique ; on dit souvent que le Maire a pouvoir de police et qu'il peut tout faire... c'est complètement erroné. Cet été, nous avons entrepris une nouvelle expertise portant constat de non-respect de l'arrêté municipal mais, surtout, de la continuité (c'est le plus grave) du péril qui est toujours présent et qui n'a pas été réglé !

Nous avons mandaté à nouveau un expert pour confirmer la situation de dangerosité et, bien entendu, il n'a pu que confirmer le constat des précédents experts. Il a conclu à l'impérieuse nécessité de supprimer les parties incriminées du mur jusqu'au niveau du sol.

Résultat des courses : je vais mettre en demeure les riverains, tout en leur rappelant qu'ils ont encore un mois pour se conformer aux prescriptions municipales et, à défaut (nous avons bien dit que s'il le fallait, nous sortirions l'artillerie lourde) la ville de Roncq saisira

sans délai le juge des référés (c'est reparti à nouveau) pour obtenir l'autorisation de démolir le mur périlleux aux frais des riverains défaillants.

Je voulais apporter un éclairage particulier sur ce dossier ; il me semblait important d'en rappeler les différentes péripéties pour les pauvres gens de la rue de la Vieille Cour qui sont dans l'attente d'une réfection de la voirie. Nous les soutenons vraiment mais, à certains moments, on ne peut pas tout... C'est un peu kafkaïen mais c'est la réalité.

Nous pouvons néanmoins anticiper en quelque sorte le travail de la Communauté urbaine, ce que j'ai demandé à Monsieur FLAHOU et qu'il va nous proposer ce soir même.

### **M. FLAHOU-**

Merci, Monsieur le Maire.

Après ce brillant exposé, je ne sais pas si je peux continuer. Une des solutions consiste peut-être à débaptiser la rue pour la dénommer « les trompettes de Jéricho »... le mur tombera peut-être seul !

Quoi qu'il en soit, nous vous proposons ce soir d'accompagner, comme nous l'avons fait dans beaucoup de rues de la ville de Roncq (la rue Barbusse entre autres) l'aménagement de la rue de la Vieille Cour et, à la demande de la Communauté urbaine qui a souhaité regrouper ce chantier avec une partie de la rue des Martyrs de la Résistance.

C'est le cabinet d'études BETB d'Auchel qui a établi ce programme et nous vous proposons de l'acter pour une hauteur de 338.500 € et, comme dans les autres rues, de le porter au SIMERE pour obtenir les 40 % par rapport aux travaux EDF.

### **M. LE MAIRE –**

J'ajoute que lors de la dernière rencontre avec les riverains, nous avons présenté un plan qui ne tenait pas compte du mur.

J'ai toujours dit qu'on avait les deux fers au feu parce qu'il nous faut bien aménager cette voie ; nous n'allons pas encore attendre 15 ans. La Communauté urbaine est prête mais nous sommes toujours dans l'expectative de voir le mur tomber.

L'hypothèse haute est, bien sûr, retenue mais si l'on peut aménager cette voie de manière très confortable, il est évident qu'on le fera ; la Communauté propose de procéder en deux temps : le premier du mieux possible et ensuite le second sachant que, de façon générale, le deuxième coup est plus difficile à venir. La première partie étant obtenue, sans doute a-t-on plus de mal à obtenir auprès de la Communauté urbaine un certain nombre de choses

complémentaires. Je préfère opter tout de suite pour l'hypothèse haute mais c'est déjà un bon début ; merci, Monsieur FLAHOU.

Y a-t-il des questions sur le sujet ?

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Ce n'est pas une question mais une réflexion. A l'origine, nous avons l'intention de nous abstenir sur cette délibération qui manquait de clarté par rapport à l'ensemble du dossier de réaménagement de la rue de la Vieille Cour.

Vos explications sont claires et nous permettent de penser qu'à l'issue des travaux de rénovation de l'éclairage et de l'effacement de tous ces réseaux extérieurs, il y aura bien amélioration pour les habitants de cette rue. En conséquence, nous voterons cette délibération.

Je voudrais ajouter quelques mots qui n'ont pas trait à ce dossier mais concernent quand même l'éclairage public. Je trouve particulièrement réussi l'éclairage de la rue de la Lille et, pour en bénéficier très tôt le matin, je dois avouer que c'est très agréable.

**M. LE MAIRE –**

Nous en prenons note car c'est bien cet éclairage moderne que nous allons diffuser dans la ville.

A nouveau, bravo, Monsieur FLAHOU.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<b>2.03 - PROPRETE DE LA VILLE - Mise en concurrence du contrat correspondant</b>
---

*Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que le marché de prestations relatif à la propreté de la commune arrive à son terme.*

*Par conséquent, Monsieur le Maire propose de relancer le marché de prestations pour la propreté (marché à bons de commande) qui fera l'objet d'une mise en concurrence.*

*Ce marché est prévu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, renouvelable par année civile, par reconduction expresse, pour une durée maximale de 3 ans. Le montant annuel HT est de :*

<i>mini</i>	<i>maxi</i>
50 000 €	100 000 €

*Le marché est traité en un seul lot, qui consiste pour l'essentiel :*

- a) au balayage des trottoirs et balayage mécanique des fils d'eau dans les voies désignées par la commune (mensuel ou bimestriel), des cours d'école (bi-annuel), lors de manifestations locales*
- b) en la collecte des corbeilles (bi-hebdomadaire),*
- c) à des prestations complémentaires (C.L.S.H., ducasses, cirques, etc ...),*
- d) au chargement, à l'évacuation, au traitement des produits de ce balayage en site autorisé.*

*Il vous est donc proposé d'autoriser de faire application des dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), en autorisant Monsieur le Maire à lancer la mise en concurrence des travaux et à signer le contrat correspondant avec l'entreprise désignée préalablement par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O).*

***La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.***

#### **M. LE MAIRE –**

Je voudrais réintervenir, Monsieur FLAHOU, si vous le permettez, parce que vous êtes trop gentil pour le faire : la propreté de la ville, je le rappelle, n'est pas que l'affaire de la puissance publique. Je le dis, le répète et le crie sur tous les tons : nous ne pourrions pas faire ce que les gens doivent faire ; nous ne pouvons, nous collectivité, nous substituer à la carence voire à l'incurie de certains individus qui sont inciviques.

Je ne veux pas fustiger l'ensemble de la population mais, quand même, je rappelle le devoir de chacun qui est de nettoyer son trottoir et autres obligations qui lui incombent. Il ne suffit pas d'attendre que la société Esterra passe avec sa balayeuse automatique, il faut le faire soi-même tout comme il faut rentrer ses poubelles.

C'est très difficile ; pas un journal municipal ne paraît sans que l'on parle de ces problèmes. On en fait parfois de grandes photos pour le démontrer. Récemment encore, au retour de sa formation, Denis a ramassé 7 camionnettes –en une seule journée– d'encombrants qui étaient restés sur la voie publique. Cette situation n'est quand même pas normale !

Il est tout de même extraordinaire qu'en 2007 on en soit encore à une telle situation alors que les gens ont tous les moyens à leur disposition.

Je ne veux pas entendre et je ne voudrais pas entendre qu'il faut augmenter indéfiniment les moyens collectifs mis à la disposition de la propreté, il faut un sursaut républicain dans ce

domaine. Ce n'est pas propre à Roncq, qui n'est pas dans un état catastrophique. Néanmoins il ne faut pas laisser filer l'affaire : la propreté est de la responsabilité de chacun.

Les micro opérations que l'on pourra faire gentiment, gaiement dans la nature, c'est bien, c'est bucolique mais elles ne régleront pas seules le problème.

Pour le régler définitivement, c'est à chacun de se prendre en mains et si l'on pouvait déjà commencer par le pas-de-porte devant chez soi, on y aurait déjà beaucoup gagné.

Monsieur FLAHOU, nous vous écoutons.

**M. FLAHOU –**

Pour étayer vos propos, Monsieur le Maire, avant ce conseil municipal, M. CROP m'a communiqué quelques chiffres sur les déchets ramassés uniquement en balayage et dans les petites poubelles installées dans les parcs :

En 2005 Esterra a récolté 216 tonnes soit une moyenne de 18 tonnes/mois.

En 2006 : 226 tonnes soit une moyenne de 18,8 tonnes/mois.

Pour 2007, nous en sommes à 132 tonnes sur 9 mois soit 14,6 tonnes/mois.

Je précise à nouveau qu'il s'agit uniquement de la prestation Esterra que nous avons votée pour un marché minimum de 85.000 € et maximum de 150.000 €.

**M. LE MAIRE –**

Si vous le permettez, j'ai également retrouvé dans ma poche, une information que j'ai notée et qui m'a également été communiquée par M. CROP :

65 petites corbeilles vertes ont été installées sur la ville et chaque passage, pour les relever, nous coûte 418 € ; deux passages en centre-ville/Blanc-Four nous coûtent 30.000 €.

A simple titre d'information, le nettoyage après un marché aux puces coûte 500 € HT sans compter le travail de la Communauté urbaine qui s'y ajoute.

Il faut le savoir parce que c'est un vrai défi de société et nous sommes tous responsables à divers niveaux.

Monsieur FLAHOU.

**M. FLAHOU –**

Nous vous proposons de passer un marché de mise en concurrence du contrat de la propreté de la ville ; le minimum étant ramené à 50.000 € au lieu de 85.000 € et le maximum de 100.000 € au lieu de 150.000 € par année renouvelable sur 3 ans.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur FLAHOU.

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Il est tout de même dommage de dépenser autant d'argent de cette façon.

**M. LE MAIRE –**

Je vous cautionne complètement. Je préférerais augmenter le budget Jeunesse ou sur restauration municipale que sur la propreté. Franchement, cela fait mal ; il ne faut pas arrêter de le répéter.

Il est important que le public l'entende.

Il est important que nous, élus, n'arrêtons pas de répéter à nos concitoyens la réalité des chiffres et des dépenses liées à la propreté, sans compter le travail qu'assume Denis. Quand il part en formation, je peux dire que je vois la différence.

Je porte aux voix sachant que nous n'avons pas le choix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**2.04 - EGLISE SAINT-PIAT - Mise en concurrence - Nouvelle autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants**

*Les travaux de requalification de l'église Saint-Piat ont été programmés en deux phases.*

*La première réalisée sous la maîtrise d'œuvre de l'agence Nathalie TKINT- Architecte DPLG à Lille portait sur l'extérieur du bâtiment et a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2005 pour l'attribution des marchés correspondants.*

*La seconde phase, portant sur l'intérieur de l'édifice, a pour sa part fait l'objet d'une première délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2006, celle-ci ayant eu pour effet de donner délégation au Maire pour souscrire les contrats des travaux évalués par le maître d'œuvre précité.*

*Des discussions et mises au point du dossier alors en cours avec le maître d'œuvre n'ayant pu aboutir et s'étant soldées par une rupture des liens contractuels, nous avons opté pour une formule de maîtrise d'œuvre interne confiée aux services techniques Municipaux.*

*Ceux-ci, au terme des études, ont évalué les travaux à réaliser à 435 000 € HT, répartis en lots séparés comme suit*

;

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	<i>Maçonnerie Dallages</i>
2	<i>Peinture</i>
3	<i>Menuiseries</i>
4	<i>Chauffage - Plomberie</i>
5	<i>Electricité</i>

*Eu égard à ce qui a été exposé ci-dessus, il nous appartient de mettre sur pied l'organisation de la commande publique correspondante, la mieux à même de répondre efficacement à ce besoin.*

*En conséquence, nous vous proposons de faire application des dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) en autorisant à nouveau Monsieur le Maire à souscrire ces marchés de travaux de requalification de l'église Saint-Piat - deuxième phase - travaux intérieurs - dans le plus strict respect du Code des Marchés (C.M.P).*

*Selon la formule de mise en concurrence choisie (très certainement le marché négocié), la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) aura à connaître des résultats de la mise en concurrence de cette affaire. Dès lors, notre délibération n° 23/05/2006/33 est devenue sans objet.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.*

## **M. FLAHOU –**

Les travaux extérieurs de requalification sont terminés et tout le monde peut admirer le résultat. Nous vous proposons de passer aux travaux intérieurs sous forme de 5 lots :

- maçonnerie dallage
- peinture
- menuiserie
- chauffage, plomberie,
- électricité

Je sais que Rodrigue a défendu ce dossier brillamment en commission. Le principe du chauffage par le sol est abandonné au profit d'une nouvelle chaudière gaz qui sera vraisemblablement installée.

Comme M. TAILLEZ le disait tout à l'heure, nous restons dans le cadre de l'AP de 1,62 M€ ; cette délibération porte sur un montant de 435.000 € pour les 5 lots que je viens d'évoquer.

Ce dossier de l'aménagement intérieur de l'église Saint-Piat sera suivi en direct par les services techniques. Le 21 mai dernier, nous avons accueilli M. Christophe DUMONT, qui avait cette expérience à la ville de Lille et qui a intégré les services techniques roncquois. Nous pouvons donc mener cette affaire intra muros.

**M. LE MAIRE –**

En outre, je vais le dire ; à un moment, les rapports avec Mme T'KINDT se sont dégradés et finissent par être inacceptables. Comme pour l'externalisation, quand on a recours à des gens qui travaillent pour nous et que cela ne va plus, il faut le dire et c'est terminé.

Nous travaillons à nouveau dans la sérénité avec l'arrivée de M. DUMONT, qui a la compétence pour avoir travaillé sur un certain nombre d'églises tout à fait remarquables à Lille ; je pense à Sainte-Catherine et Saint-Maurice.

Nous allons donc travailler en interne et l'affectataire, en l'occurrence M. le Curé, y est largement associé, de même que le comité paroissial et le conseil diocésain d'art sacré.

Nous vous présenterons l'intégralité du dossier le temps venu parce que c'est un travail de maturation un peu long pour que chacun s'entende, y compris sur la mise en scène « liturgique » qui fait encore l'objet de quelques questionnements. Il ne nous appartient pas de trancher ; c'est à l'affectataire –le clergé– de nous donner son avis sur la question. Il était toutefois important de permettre dès aujourd'hui que les travaux puissent se faire.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**2.05 AMENAGEMENT D'UN SITE CONSACRE A LA PRATIQUE DE LA BOULE LYONNAISE SUR LE SITE DU BOIS LEURENT - Mise en concurrence - Délégation au Maire - Article L 2122-21-1 du CGCT - Délégation devenue sans objet**

*Par délibération en date du 24 octobre 2006, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), à lancer la consultation et à souscrire les marchés correspondants relatifs à la mise en concurrence des travaux d'aménagement d'un site consacré à la pratique de la boule lyonnaise sur le site du bois Leurent.*

*Conformément à cette autorisation, une mise en concurrence sous forme de marché négocié a été engagée dès novembre 2006, sans que les résultats de la consultation n'autorisent la réalisation du programme envisagé.*

*En effet, outre des offres souvent supérieures à l'estimation de la maîtrise d'œuvre, le lot gros-œuvre est resté résolument infructueux par absence d'offre et ce malgré les efforts déployés pour trouver une entreprise candidate.*

*Par ailleurs, durant cette période de consultation des entreprises, nous avons été amené à « geler » le programme de requalification du site de la gare pour sa partie bâtie, de manière à ce que nous puissions mettre à profit le temps de réflexion nécessaire, pour imaginer un nouveau parti d'aménagement compatible avec ce que l'on peut qualifier aujourd'hui d'opportunité.*

*Des contacts et échanges ont donc été entrepris prioritairement avec le club de la boule lyonnaise, de manière à leur proposer une localisation sur le site de la gare, les anciens ateliers municipaux, pouvant abriter sans modifications substantielles les pistes couvertes, tandis que l'aire de stockage pouvant tout à fait accueillir les pistes non couvertes.*

*Dès l'instant où un accord de principe dans ce sens a été pris avec cette association qui a exprimé à cette occasion sa préférence pour cette solution alternative, il n'y avait plus lieu de maintenir l'opération d'aménagement sur le bois Leurent.*

*En conséquence, nous avons entrepris une concertation avec Madame Marie-Pascale Bouchez -Architecte du projet-, de manière à mettre un terme anticipé au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant. Un accord amiable dans ce sens a été trouvé sans aucune difficulté et ce, en faisant application des clauses de contrat. Le décompte général et définitif à intervenir reprendra au crédit du titulaire la somme de 9 658,87 € HT représentant les prestations fournies à hauteur de l'élément de mission Assistance au Contrat de Travaux (A.C.T) compris l'indemnité de 294,31 € HT due au titre de la résiliation.*

*Eu égard à toutes les considérations développées ci-dessus, notre décision n° 24/10/2006/54 susvisée est donc devenue sans objet.*

***La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 9 octobre 2007.***

## **M. LE MAIRE –**

Avant de passer la parole à Monsieur MATHON, je rappelle que c'était une commande et, sans revenir sur l'histoire de ce dossier, à un moment donné il faut aussi savoir dire que l'on peut se tromper. Je dis les choses clairement.

C'est un projet qui, lors de sa présentation, m'a fait poser beaucoup de questions dans son inscription dans l'environnement. Même si je dis que c'était très judicieux de le prévoir à cet endroit, pour autant l'esthétisme était très discutable.

Il se trouve que l'abandon du projet culturel à la gare et la nécessité d'occuper ce bâtiment, pour éviter qu'il soit en déshérence, en faisait une bonne opportunité.

Il se trouve que nous avons beaucoup de demandes associatives qui souhaitent pouvoir disposer de locaux et de stockage, notamment trois demandes :

- la boule lyonnaise naturellement
- la croix blanche
- et les coulonneux (pigeons)

Je traduis pour ceux qui ne sont pas du Nord ; la colombophilie est une tradition fortement locale qu'il faut soutenir.

Nous avons donc l'opportunité de tout mettre sur cet espace. Entendez-moi bien ; c'est l'opportunité, c'est du pragmatisme, c'est surtout peu de frais parce qu'il n'est pas question d'ajouter des choses sur cette coquille. En gros, c'est du temporaire... le temporaire peut parfois durer, cette installation est prévue comme transitoire en sachant que nous allons essayer d'aménager au mieux ; M. DUMONT travaille actuellement sur des projets, notamment pour végétaliser cette espèce de façade de hangar qui est absolument affreuse ; c'est très à la mode et c'est beau. Pourquoi pas ?

Nous avons donc des projets, peu lourds d'ailleurs, de rendu esthétique meilleur.

Voilà ce que je voulais dire en introduction de cette délibération en sachant que vous n'avez pas démerité sur cette affaire, que Mme BOUCHEZ a très bien travaillé avec la commande publique qui était bien celle-là. On ne peut fustiger tel ou tel acteur mais l'opportunité et l'interrogation sur son inscription esthétique dans le Bois-Leurent ont fait que nous faisons une marche arrière et c'est une bonne marche arrière ; j'en suis ravi, il faut être très pragmatique dans cette affaire et je remercie Michel MATHON de nous avoir accompagnés avec tout son bon sens.

Ce sont trois activités qui vont très bien s'entendre sur le site ; il n'y aura aucun problème.

L'aménagement est possible compte tenu du grand espace disponible.

En outre, Michel MATHON mène une concertation active avec les associations. Rien n'est donc imposé, tout est discuté.

De plus, nous en avons besoin pour la boule ferrée. Vous avez sans doute vu que nous aménageons le parking non pas sur le site de la boule, mais sur celui de l'ancien tennis découvert qui est en train de se réaffecter au Bois-Leurent ; nous aurons donc besoin de relocaliser très rapidement les boulistes.

Je tiens quand même à rappeler que c'est un équipement municipal et qu'il n'est pas affecté à une association particulière.

Si les anciens veulent y jouer, ils pourront le faire ou toute autre personne à partir du moment où l'activité est encadrée. Ce ne sera pas ouvert à toute personne qui aurait envie d'utiliser un équipement municipal ; il faut faire partie d'une structure et des plages horaires seront déterminées, comme pour la Bourloire municipale, pour répondre à toutes les demandes d'utilisation.

**M. MATHON –**

En complément des propos tenus par M. TAILLEZ tout à l'heure et par M. le Maire à l'instant, par une délibération du 24 octobre 2006 nous avons autorisé le lancement de la consultation et à souscrire les marchés correspondant à l'aménagement d'un site consacré à la boule lyonnaise. Ce site se situait au Bois-Leurent.

Outre le problème esthétique auquel chacun peut souscrire ou non, on a lancé la consultation en marché négocié qui a été infructueuse sur deux lots dans un premier temps, puis sur un lot dont le lot gros œuvre.

Nous avons également constaté un dépassement de 30 % du coût annoncé par la maîtrise d'œuvre.

Durant cette même période, le site de la gare avait été gelé pour sa requalification.

Après un échange avec la boule lyonnaise, nous leur avons proposé d'aménager ce site de l'ancien CTM : 4 pistes couvertes à l'intérieur du bâtiment ; 10 pistes seraient développées en extérieur, à l'arrière du site, et 2 pistes le long de la rue Latérale.

Le club de la boule lyonnaise pourra également y organiser ses manifestations.

Comme M. le Maire l'a également précisé, cet équipement ne sera pas réservé uniquement à la boule lyonnaise, il pourra également être utilisé par le club Michelet ou Alphonse Loetul pour leurs manifestations (soirées seniors, semaine bleue) et par la pétanque.

Un accord de principe a été établi avec le club de boule lyonnaise.

Par ailleurs, il fallait rémunérer Mme BOUCHEZ qui avait travaillé sur ce projet ; suite à une concertation, un accord amiable est intervenu sur la base de 9.658,87 € pour l'assistance aux contrats de travaux, y compris l'indemnité de 294,31 € HT au titre de la résiliation.

Des questions ont été posées en commission ; les réponses y ont été apportées tout à l'heure.

**M. LE MAIRE –**

Ce dossier a également été vu avec la Fédération française de boule ferrée.

**M. MATHON –**

En accord avec la Fédération française des sports de boules, évidemment associée au club, nous pourrons ouvrir cette activité aux scolaires.

**M. LE MAIRE –**

C'est une bonne affaire.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

Une dernière information avant que vous ne partiez. Vous le savez tous ; une grève est prévue jeudi prochain. Visiblement, elle sera fort suivie.

M. BEAUVENTRE a écrit aux parents pour signaler que nous ne pourrons pas assurer le déjeuner. Comme nous l'avons déjà fait, des volontaires assureront une garderie et nous demandons aux parents d'amener le pique-nique des enfants pour qu'ils puissent se sustenter.

Je signale que le dernier conseil municipal de cette mandature, que nous tiendrons avec émotion naturellement, aura lieu le 4 décembre 2007 parce que je souhaite que le nouveau conseil municipal vote son budget ; le calendrier est tout à fait tenable. Je propose que nous votions le budget avec l'amorce de la nouvelle équipe mais j'estime que c'est aux équipes de faire leur propre budget.

Monsieur COSYN me posait la question d'un débat d'orientation budgétaire. Bien sûr, il se fera après les élections mais pas pendant cette mandature. Il eût été complètement ubuesque de débattre sur des perspectives qui ne seront plus les nôtres.

On peut avoir 15 jours de délai, le tout est de savoir quand l'Etat va consigner les derniers documents pour la préparation budgétaire.

L'Etat peut être plus ou moins zélé en l'affaire et il le sera en l'occurrence en période électorale.

Il me semblait philosophiquement plus logique de voter un nouveau budget avec une nouvelle équipe. Merci à tous ; bonne soirée.

Levée de séance à 21 h 30.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire

Vincent LEDOUX.